



SETTIMANALE
SETTIMANALE
SETTIMANALE
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE



GLYPHOSATE

CHLORPYRIPHOS-MÉTHYL

PESTICIDES DANS L'EAU

OÙ EN EST-ON?

P5

MANCOZÈBE

FOLPEL

FOSETYL-ALUMINIUM



1,60€



INTERVIEW

JEAN-PIERRE FLEURY
P24

ÉDITO P3 • OPINION P4
SETTIMANA CORSA P23
SORTIR P26



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I .

**AGIR
PLUS**

**CHAUFFAGE BOIS
ISOLATION COMBLES ET MURS
CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE**

**VOS TRAVAUX
100% SUBVENTIONNÉS*!**

VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ SUR corse-energia.fr



***Aide plafonnée sur la base du prix moyen constaté. Sous conditions de ressources.**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

SOMMAIRE

OPINIONS

P4

DOSSIER

PESTICIDES DANS L'EAU: OÙ EN EST LA CORSE?

P5



ANNONCES LÉGALES

P9

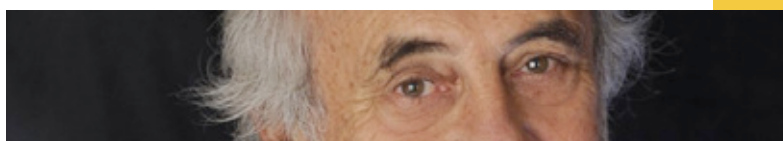
SETTIMANA CORSA

P23

INTERVIEW

JEAN-PIERRE FLEURY, UN DRÔLE D'OISEAU

P24



SORTIR

P26

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/lcnActu>



U prezzu di u piacè



Da Roland FRIAS

Mentre parechji anni, e sale scure sò state appena messe d'accantu colpa à i DVD, pianaforme di streaming frà astri modi novi per stassi in casa à fighjà i filmi. Dopoi qualchì mese, pare ch'ella ripigliu fiatu a vechja stituzione di u sinemà. Ghjè u box-office chì a dice è a frequentazione, di sti lochi di passatempu chì anu incantatu tante generazione, cunnosce una certa crescita è què ind'u mondu sanu. Secondu l'organismu ComScore, l'entrate di e sale, ind'u 2018, serianu state più numerose di quasi 15 percentu per raportu à annu. Ancu si a cuncurrenza trà Netflix è Amazon hè di più in più forte. Quist'annu, sò annunziate performanze di referenza in quant'à a frequentazione di e sale di sinemà, forse ch'elle volenu a ghjente cambiassi l'idee, alluntanassi u tempu d'un filmu di i so penseri, di l'impositi è di tutte e spese chì pesanu ind'a vita d'ogni ghjornu. È, in questu modu, i filmi musicali anu un putere di distrazione maiò. Ghjè bella sicura per quessa chì, quist'annu, si sò fatti piacè i realizadori è i produttori di sinemà. Tandu, ind'u 2018, Bohemian Rhapsody hè u quartu filmu à esse in testa in quant'à u numeru di piazze vendute, dopu à The Greatest Showman, Mamma Mia!, A Star Is Born. Mary Poppins Returns, chì escerà di dicembre, ne serà senza nisun'dubbitu u quintu! S'ellu si piglia l'esempiu di u biopic di u strasurdinariu Freddie Mercury è di u so gruppu miticu Queen, si vede ch'in mancu 15 ghjorni hè statu vistu u filmu da 2 milioni di spettatori in Francia! Coprodotta da Brian May è Roger Taylor (ex-Queen), l'opera ci hà messu un schjaffu, cù u ghjocu di Rami Malek, chì campa Mercury è chì ancu s'ellu hè criticatu, hà fattu più ch'è una bella prova. Si tratta d'un incantu, cum'è un miraculu. Òn ci hè bisognu d'esse fanaticu per capisce e so gioie è i so dolori, per ride, cantà è ballà à u filu di i so più grandi successi, per esse purtatu da l'emuzione, scuzzulatu da sta cosa scema chì si chjama «amore», per sente si vivu. A musica à mezu magnificheghja propiu stu filmu, frabbricatu à u paradisu chì fermerà stampatu in mente è in core. Ghjè di tuttu què ch'emu bisognu per tene u colpu, in quella sucetà chì ci costa cusì caru... Ma òn ci vole à privassi di u prezzu di u piacè! ■

Le nouveau monde ?

300 000 gilets jaunes dans les rues samedi dernier, suivi d'actions de blocage un peu partout en France, l'expression sur le terrain du ras-le-bol des classes populaires et moyennes face à une pression fiscale devenue insoutenable, mais pas que !

Et c'est justement ce petit « que » qui n'est toujours pas entendu par nos gouvernants dont l'appel au dialogue se résume souvent en monologue.

Depuis le premier jour de ce mouvement, tout est entendu ou dit. Et les accidents dont un mortel, les propos xénophobes, les agressions et autres débordements dus à certains énergumènes haineux, l'infiltration de casseurs ont entachés le message de colère et de désarroi de ceux qui voulaient l'exprimer de manière pacifique.

On voit apparaître ici où là, sur les réseaux et dans le traitement médiatique, des commentaires méprisants, stigmatisants et hautains qui accroissent encore plus la fracture ouverte entre le gouvernement et le peuple, entre le politique et le social, car les gilets jaunes ne représentent pas l'ensemble des Français. Certains s'interrogent sur la pertinence de ce mouvement et ses réelles motivations. D'autres hurlent au complot. Qu'est-ce que 300 000 personnes dans la rue face aux 20,7 millions de voix obtenues par Emmanuel Macron au second tour des présidentielles en 2017 ? Une goutte d'eau.

Mais cette goutte d'eau n'est pas une simple tempête dans un verre d'eau. Ces 300 000 personnes qui se sont levées sans appel des syndicats, sans être soutenues par les partis politiques renvoyés à leur passé de gouvernance, parfois calamiteux, doivent être respectées. Et si elles étaient annonciatrices de l'émergence de ce « nouveau monde » tant attendu dont on ne sait de quoi il sera fait mais qui devra répondre aux enjeux économiques de notre société moderne en proposant des alternatives sociales respectueuses de l'environnement et du peuple ! ■ dominique.pietri@yahoo.fr

**BIENVENUE EN FRANCE!
PREMIER PRIX: 2770€**

Avec un slogan calqué sur celui des voyageurs, Edouard Philippe a annoncé le 19 novembre sa « stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux » :

« Nous voulons accueillir plus d'étudiants internationaux. Notre ambition : atteindre 500 000 étudiants en mobilité à l'horizon 2027 (actuellement : 320 000). #BienvenueEnFrance #RUF2018 »

<https://twitter.com/EPhilippePM/status/10644448613689016320>

« Notre stratégie : opérer une forme de révolution pour que notre attractivité ne soit plus tant fondée sur la quasi-gratuité que sur un vrai choix, un vrai désir, celui de l'excellence. »

<https://twitter.com/EPhilippePM/status/1064449210890760192>

Une stratégie qui consiste aussi et surtout à faire payer les frais d'inscription à certains étudiants en provenance de pays hors-EEE :

« Faire financer les bourses des moins fortunés et des plus méritants en faisant payer les étudiants étrangers qui en ont les moyens. »

<https://twitter.com/EPhilippePM/status/1064447584075431936>

Traduite en chiffres, la démarche instaure une multiplication par 16 des frais d'inscription: 2770€ pour une licence contre 170€ auparavant, et 3770€ contre pour un master ou un doctorat, contre 243€ et 380€ respectivement.

Au milieu du déluge de réactions qu'à suscité l'annonce du Premier ministre, le résumé le plus terre-à-terre des chances de succès de l'opération est signé @efuetatem1 : « À 300 euros, la France accueille 300 étudiants, tu passes à 3000 euros, la France va accueillir 30, pas 500 Mr le Premier ministre. C'est clair que vous avez loupé vos cours d'économie ! Dommage #BienvenueEnFrance #RUF2018 »

<https://twitter.com/efuetatem1/status/1064561359004811264>

Grâce à une révolution digne de Copernic et une stratégie d'attractivité que n'aurait pas reniée Clausewitz, on peut être certain que les étudiants pauvres ou fortunés accourront du monde entier pour céder aux charmes de l'attractivité à la française 2.0. ■ EP

Les propos entre guillemets sont cités en l'état, orthographe et ponctuation comprises.

« Pendant que les incapables se déchaînent, nous resterons quelques uns à savoir que de trois moribonds Carlos Ghosn a fait le premier constructeur automobile mondial. Le reste, c'est de l'anecdote » estime Stéphane Soumier, directeur de la

rédaction de @bfmbusiness, dans un tweet du 19 novembre. Un point de vue visiblement partagé par Bercy, dont les services

ont conclu après une analyse express de 24 heures que M. Ghosn était parfaitement en règle. Le parquet de Tokyo, en revanche,

ne semble pas avoir goûté la fameuse anecdote, puisque la garde à vue du fraudeur présumé était prolongée à l'heure où nous

écrivions ces lignes. ■

PESTICIDES DANS L'EAU OÙ EN EST-ON?

Les derniers chiffres communiqués par le Centre d'information sur l'Europe, font état de près de 400 000 tonnes de pesticides vendues dans l'Union européenne en 2014. Avec 78 800 tonnes achetées, l'Espagne était le plus gros consommateur européen, suivie par la France avec 75 300 tonnes. Mais un classement Eurostat de 2016, fondé sur la quantité totale de pesticides vendus ramenée à la surface agricole utile pour chaque pays, plaçait Malte en tête des principaux consommateurs; la France faisant tout de même partie du top 10, avec 1,15 kg par hectare de surface agricole utile, pour une moyenne européenne de 0,98 kg/ha et la Suède se classant bonne dernière avec 0,08 kg/ha. Cela dit, si l'usage agricole est majoritaire, avec plus de 90 % des tonnages vendus, les pesticides phytosanitaires sont également utilisés pour l'entretien des voiries ou par les jardiniers amateurs tandis que de nombreux biocides sont employés, en dehors des activités agricoles, pour l'hygiène générale: désinfectants ménagers ou hospitaliers, mais aussi antibiotiques, produits pour traiter le bois, etc.

La présence de ces produits dans les eaux de surface comme souterraines, indique le ministère de la Transition écologique et solidaire, fait « l'objet de suivis réguliers qui n'ont cessé de se renforcer depuis le début des années 2000 ». Cette surveillance « couvre en superficie les trois quarts des unités hydrographiques et hydrogéologiques » du pays. Selon le ministère, en France métropolitaine, malgré un pic constaté en 2012, « l'indice d'évolution de la présence des pesticides dans les cours d'eau (IPCE), qui prend en compte l'écotoxicité de chacune des substances » a connu une baisse d'environ 13 %. En tout cas entre 2008 et 2014. Quant à l'Outre-mer, où la couverture de l'IPCE ne concernait que les Antilles et La Réunion, on observait entre 2013 et 2014 une progression des teneurs en pesticides dans les cours d'eau antillais, en Martinique comme en Guadeloupe, du fait d'une hausse des teneurs en chlordécone. Cet insecticide fortement écotoxique, quoiqu'interdit depuis plus de 20 ans restait très présent dans les cours d'eau. La tendance globale sur cette période était toutefois à la baisse en Martinique et à La Réunion. Et depuis 2014? Eh bien pour l'instant, on ne sait pas. Il n'est pas impossible toutefois que les choses aient pu évoluer de façon négative, si on veut dire la chose en y mettant les formes. C'est en tout cas ce que laissait entendre un point relevé par le rapport de la mission d'information commune sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Présenté en avril dernier par Didier Martin, député LREM de Côte-d'Or, et Gérard Manuel, sénateur LR de l'Aube, il déplore notamment un joli rétropédalage en ce qui concerne les règles relatives aux restrictions d'usage et de mise en œuvre des pesticides. En effet, en juillet 2016, le Conseil d'État a abrogé un arrêté de 2006 portant notamment sur les zones de non-traitement [ZNT] en bordure des points et cours d'eau, sur lesquelles il était interdit d'épandre des pesticides. « Pris pour faire face à la contamination généralisée des cours d'eau français, il s'appliquait jusqu'à présent à l'ensemble des éléments du réseau hydrographique de la carte de l'IGN. Les nouvelles dispositions [Ndr: l'arrêté du 4 mai 2017] se réfèrent désormais à une carte réduite qui a permis à certaines préfectures d'exclure une part significative des cours d'eau des zones non traitées » notent les auteurs du rapport qui ajoutent qu'on « peut s'interroger [...] sur les répercussions » de ces dispositions. France Nature Environnement, fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, a enfoncé le clou en septembre dernier: dans une majorité de départements, « souvent sous la pression de certains syndicats agricoles », des cours d'eau et des points d'eau ont été rayés des cartes et des ZNT ont disparu. Ainsi, par exemple, 43 % des aires auparavant protégées en Indre-et-Loire ont été exclues. L'Agence française de la biodiversité (AFB) a dressé une carte qui matérialisait les zones où, à la fin 2017, l'application de la nouvelle réglementation se traduisait déjà par un net recul des ZNT par rapport à 2006. De ce point de vue, la Corse restait inchangée. Mais préservée? Ça, c'est une autre histoire. ■ EM

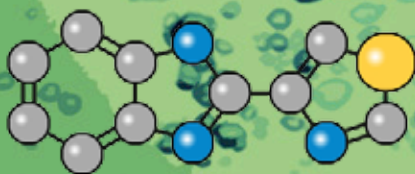
GLYPHOSATE

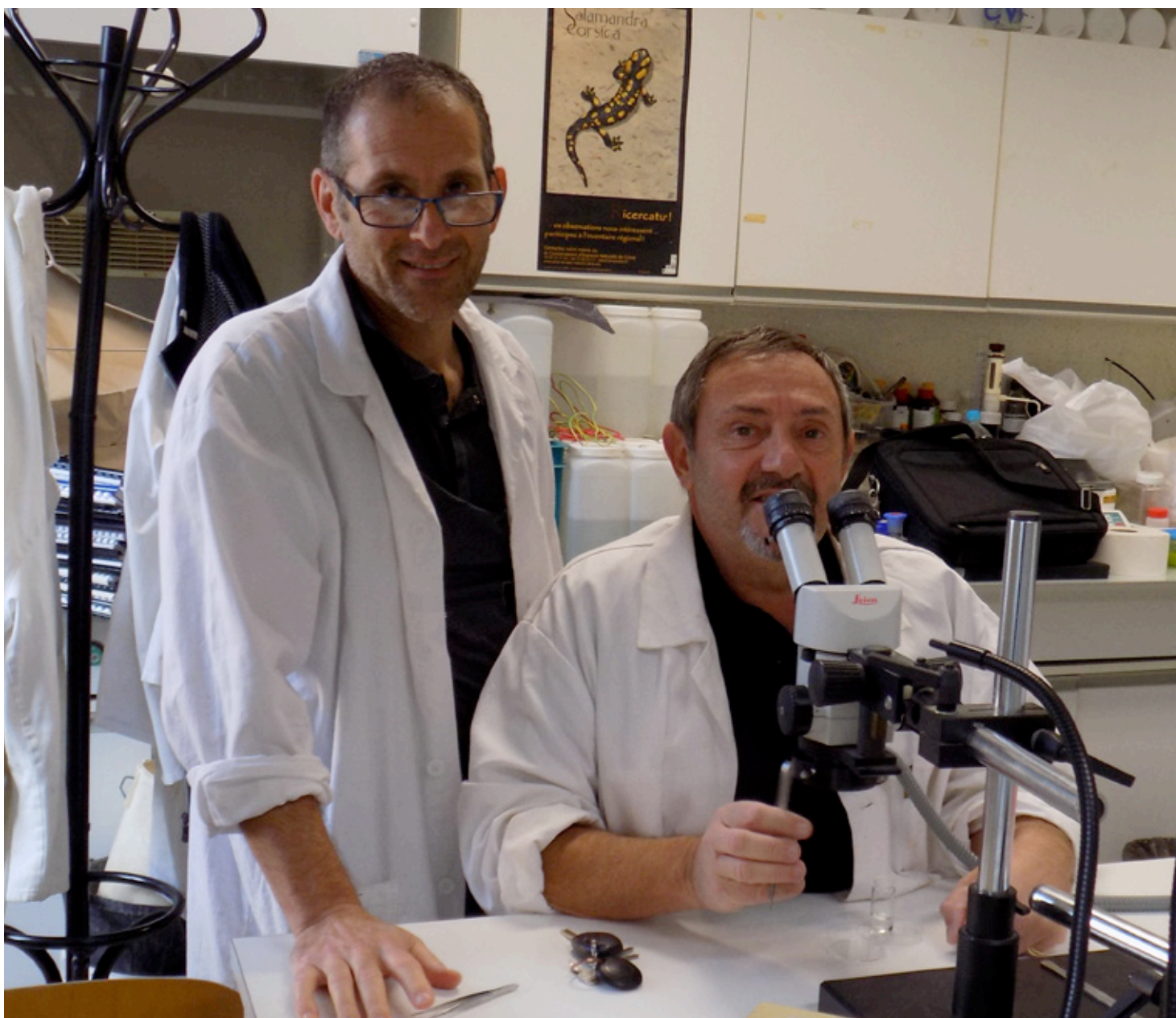
MANCOZÈBE

CHLORPYRIPHOS-MÉTHYL

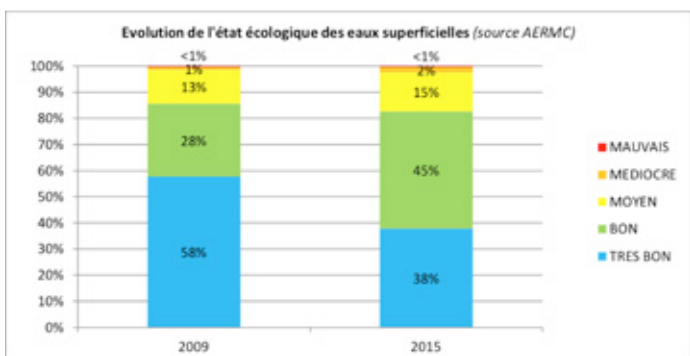
FOLPEL

FOSETYL-ALUMINIUM





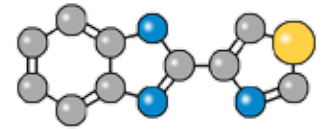
La Corse n'est pas épargnée par les pesticides. Si les mesures sont trop récentes pour savoir si l'île est plus ou moins impactée que d'autres régions de France, pour Antoine Orsini et Christophe Mori, hydrobiologistes, maîtres de conférences à l'Université de Corse, les conséquences sur le milieu et la santé humaine ne sont pas à négliger.



Dans l'air, dans l'eau, dans les sols, les pesticides sont là... Et, au-delà de leur présence, c'est leur rémanence et leur « effet cocktail » qui sont à prendre en compte. C'est qu'on trouve encore dans le milieu naturel du dichlorodiphényl-trichloroéthane, ce fameux DDT, un organochloré que l'armée des États-Unis avait épandu pour éradiquer les moustiques ! Il est interdit en France depuis les années 1970. Tout comme on trouve du lindane, toujours un organochloré utilisé comme insecticide et antiparasitaire pour les plantes, les animaux et même les humains (contre les poux et la gale) mais interdit depuis 1998. Ils se fixent dans les sols, s'infiltrent jusqu'aux nappes phréatiques ou se dispersent dans l'air notamment au moment des labours. « Le volume de pesticides qui arrive chez nous est considérable, souligne Antoine Orsini. La Corse importe chaque année 26 tonnes de glyphosate, 15 tonnes de folpel, un fongicide, 15 tonnes de fosetyl-aluminium qui est aussi un fongicide de même que le mancozèbe dont elle importe 10 tonnes ainsi que 4 tonnes de chlorpyrifos-méthyl, un insecticide. Ces produits sont désastreux pour les écosystèmes, mais aussi pour la santé humaine : les premières personnes exposées sont leurs utilisateurs directs, c'est-à-dire les agriculteurs et les jardiniers amateurs. Il existe un lien fort entre exposition à des pesticides et pathologies : on note des cancers, des maladies neuro-dégénératives comme Alzheimer, Parkinson, des troubles anxio-dépressifs... L'origine des suicides dans

LA CHIMIE POUR ÉVITER LA FAMINE

La famine étant un risque constant, l'utilisation de traitements pour se préserver des ravageurs, champignons et parasites divers n'est pas une nouveauté à l'échelle de l'espèce humaine. Homère ne mentionne-t-il pas l'utilisation du soufre en fumigation et Pline l'Ancien l'usage de l'arsenic comme insecticide ? Et quand on sait que du Moyen-Âge au siècle des Lumières, il est même arrivé qu'on fasse des procès en excommunication aux chenilles (à Laon en 1120, à Valence en 1585 quand elles furent condamnées à quitter le diocèse, en Auvergne en 1690) on mesure l'inquiétude des populations confrontées à la destruction des récoltes. Mais l'incidence sur l'environnement était moindre. Quant aux « mauvaises herbes » (coquelicots, bleuets, myosotis, renoncule des champs, folle avoine, etc.), si elles constituaient un souci pour les agriculteurs, elles étaient principalement traitées par la pratique de la jachère. Jusqu'à la fin des années 1930, pour l'agriculture et l'horticulture, les matières efficaces se sont limitées globalement au soufre et sels de cuivre contre les champignons parasites, aux arsenicaux, aux pyrèthres et à la nicotine (extraits de plantes) contre les insectes phytophages.



Molécule de thiabendazole

Mais à la fin de la guerre, les stocks militaires de certains gaz de combat, comme la chloropicrine, ont été utilisés pour traiter notamment les arbres fruitiers ; la phytopharmacie prend son essor. En 1939, le chimiste suisse Paul Hermann Müller découvre les propriétés insecticides du DDT ; en 1942, le chimiste français André Dupire celles du lindane ; et en 1946 déjà, on met en évidence l'apparition de résistance aux pesticides chez les insectes [14 espèces concernées en 1948]. En 1962, la biologiste marine et écologiste américaine Rachel Carson dénonce les risques irréversibles sur les écosystèmes dans *Printemps silencieux*, bientôt suivi, en 1965, par l'ouvrage de l'ornithologue français Jean Dorst *Avant que nature meure*. Cependant, la recherche se poursuit : en 1963, on découvre le thiabendazole, premier fongicide systémique, puis le paraquat, désherbant total présenté comme un « labour chimique ». La liste serait trop longue et nombre de ces produits sont désormais interdits d'autant qu'en 1990, on dénombrait plus de 500 espèces d'insectes résistants pendant qu'un volume important d'espèces animales et végétales disparaissaient de la surface de la planète du fait de l'activité humaine. D'ailleurs, d'ici le milieu du siècle, un quart pourraient encore s'éteindre.

Alors cultiver sans pesticides et protéger la biodiversité mais sans risque de pénuries ou de famines est-ce possible désormais ? De nouvelles stratégies de défense de culture sont apparus : la lutte raisonnée, la protection intégrée, les agents de bio contrôle et les produits naturels (qui restent néanmoins des principes actifs non dépourvu d'effets). Ces pratiques sont encadrées par des dispositions législatives qui – même si le glyphosate fait de la résistance – visent à limiter l'usage des pesticides. D'abord, le plan Ecophyto 2 qui prend en compte les actions mises en œuvre lors de la phase Ecophyto 1 (2009-2014) en soulignant que les solutions alternatives n'ont pas été suffisamment diffusées. Il a pour objectif de réduire de 25 % d'ici 2020 le recours aux produits phytosanitaires et de 50 % à l'horizon 2025. Il y a ensuite la Loi Labbé du 6 février 2014 qui, après avoir interdit dès 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse par l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics, de même que leur vente libre pour les particuliers interdira, au 1^{er} janvier 2019, l'utilisation et même de la détention de ces produits par les particuliers. Le non-respect de cette loi sera passible de 6 mois d'emprisonnement et 15 000 € d'amende. ■

« En Corse, on retrouve ces pesticides dans les eaux de surface et les eaux souterraines, donc dans les eaux que nous buvons. »

le secteur agricole n'est pas seulement dû à un problème financier. Il est parfois aussi lié à des troubles anxio-dépressifs... De plus, une exposition aux pesticides pendant la grossesse impacte le neurodéveloppement de l'enfant : le risque d'avoir un enfant avec autisme est multiplié par 6 dans les familles d'agriculteurs qui utilisent le chlorpyrifos. Ce même chlorpyrifos qui provoque des leucémies. Quant à une exposition répétée au glyphosate, elle entraîne des lymphomes, de nombreuses études scientifiques l'ont montré. Le fopel et le fosetyl-aluminium sont responsables d'adénocarcinomes duodénaux (cancer). L'exposition répétée au mancozèbe entraîne une atteinte thyroïdienne. Un lien entre l'exposition au manèbe (fongicide très proche du mancozèbe) et la survenue d'une maladie de Parkinson a été établi et des publications suggèrent également la survenue d'effets immunomodulateurs. Puis des effets génotoxiques ont été mis en évidence dans 2 études et une étude cas-témoins nichée dans une cohorte de 139 000 adhérents à un syndicat agricole de Californie a mis en évidence le risque de leucémie lors d'expositions au mancozèbe et au toxaphène. Le tableau n'est pas réjouissant. Et en Corse, on retrouve ces pesticides dans les eaux de surface et les eaux souterraines, donc dans les eaux que nous buvons. »

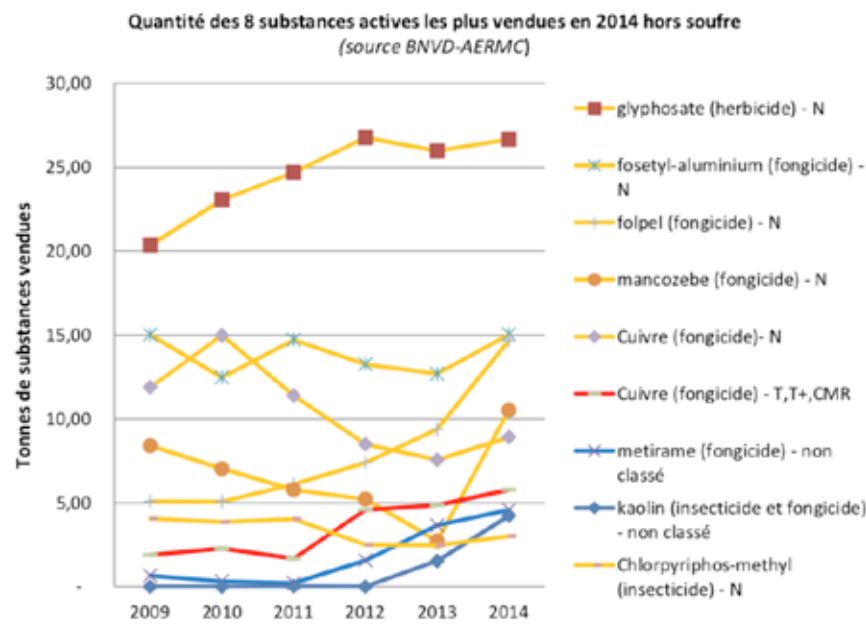
Au-delà de l'impact direct, c'est la rémanence de ces produits qui alarme les scientifiques. « Chaque année il s'en vend, il s'en épand un volume important à l'échelle de l'île, concentré dans des zones

restreintes et bien définies – les plaines agricoles du littoral principalement – qui sont également les plus peuplées, ajoute Christophe Mori. Mais ces éléments restent dans le milieu, se cumulent d'une année sur l'autre, participent à la stérilisation des sols qu'ils finissent par rendre imperméables. De plus, à ces composants viennent s'en ajouter d'autres. Dans les cours d'eau nous retrouvons des parabènes, qui sont des conservateurs utilisés dans les cosmétiques, des plastifiants (diisobutyl phtalate et bisphénol A), un composé tensioactif (le p-Nonylphénol diéthoxylate) mais aussi des produits de combustion dans les sédiments. Dans les eaux souterraines, nous trouvons des médicaments (l'aspirine par exemple, mais beaucoup d'autres dont des antibiotiques) puis des composés d'usage industriel, des pesticides dont des métabolites de l'atrazine interdite depuis le début des années 2000, des nicotinoïdes ou encore de la caféine. Et dans ce cas, ce qui est inquiétant, c'est « l'effet cocktail » dont on ne connaît pas et dont on ne peut pas mesurer les conséquences ».

D'où la nécessité d'un principe de précaution : « Il y en a deux : le premier est inscrit dans la Constitution, il a une dimension objective : l'État prend une décision qui résultera du rapport entre le coût et le bénéfice, conclut Antoine Orsini. Le second a une dimension subjective : il permet de revendiquer le droit de ne pas être exposé à une inquiétude. Je revendique le second ». ■ Claire GIUDICI

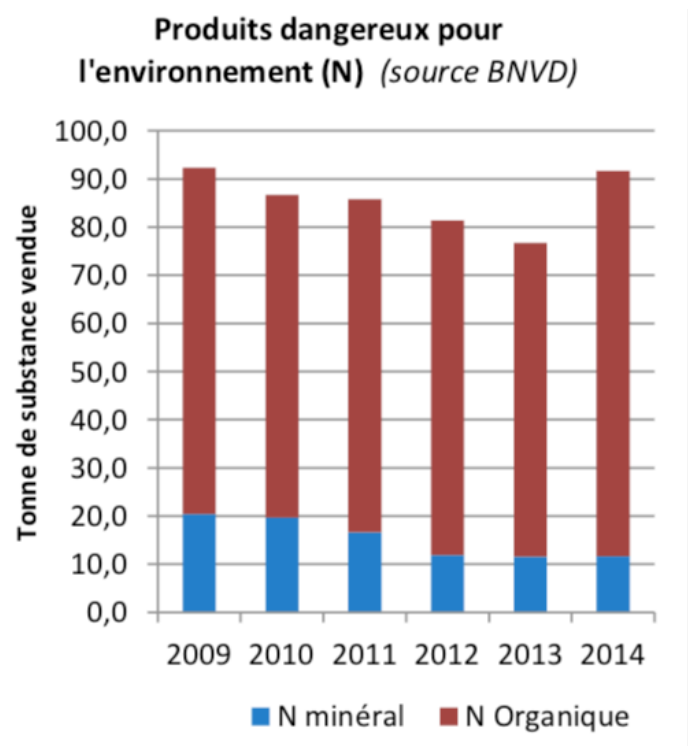
PESTICIDES

LA VENTE CONTINUE...



Le bilan 2011-2015 du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin de Corse posait le constat d'une faible pollution par les substances dangereuses, l'état chimique des masses d'eau étant jugé « bon » à 98 %, et la pollution, lorsqu'elle existait, s'avérant localisée. Une veille, précisait le document, n'en est pas moins nécessaire pour s'assurer de la non-dégradation de l'état des eaux. En 2014, l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) a élaboré, dans le cadre du plan Ecophyto, le cahier des charges d'un « Réseau de suivi des pollutions liées aux produits phytosanitaires des eaux superficielles et souterraines de Corse »; mis en place en 2017, ce suivi est en cours d'interprétation. En parallèle, l'OEC soutient des programmes d'expérimentations visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Ces actions se traduisent notamment par l'élaboration de mesures agro-environnementales et climatiques mises en place sur le territoire, prioritairement au niveau de sous-bassins versants sensibles à l'utilisation des produits phytosanitaires. Toutefois, le commerce de pesticides ne se porte pas trop mal dans l'île, même s'il semble fluctuer. Ainsi, rapporte le bilan 2011-2016 du Sdage, on observait une baisse des ventes de produits phytosanitaires de 40 % entre 2009 et 2011... suivie d'une hausse de 90 % entre 2011 et 2014 et, in fine, une multiplication par 2,7 des ventes de produits entre 2009 et 2014. Tous n'étaient pas classés comme « toxiques, très toxiques, cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques, dangereux pour l'environnement »: avec la conversion de nombreuses superficies au bio, la vente de soufre a progressé, par exemple. Idem pour le kaolin. Il n'en reste pas moins que les produits classés « très toxiques, cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques, dangereux pour l'environnement » ont augmenté de 15 % entre 2009 et 2014. Plus récemment, l'association Générations futures a publié un état des lieux de la vente de produits phytosanitaires en 2017 dans les différents départements. Il s'est vendu plus de 48 tonnes de produits divers en Corse-du-Sud dont: plus d'une tonne de glyphosate; près de 655 kg de pesticides classés « cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques » et 2,75 tonnes de produits identifiés comme des perturbateurs endocriniens. En Haute-Corse, ce sont plus de 366 tonnes de produits divers qui ont été vendues l'an passé, dont : près

de 19,7 tonnes de glyphosate; un peu plus de 16 tonnes de pesticides classés « *cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques* » et, last but not least, plus de 41 tonnes de produits identifiés comme étant des perturbateurs endocriniens. Ces chiffres ne reflètent que les ventes effectuées dans l'île, tous usagers confondus (agriculteurs, collectivités, particuliers, entreprises, etc.) et il est difficile d'extrapoler sur leur usage, d'autant que peut exister un décalage temporel entre achat et utilisation. Par ailleurs, on le voit notamment dans l'Hexagone, rien n'interdit de faire ses courses chez les voisins pour peu que détaillants ou grossistes y pratiquent des prix plus concurrentiels. À ce jeu-là, on est à peu près certains que la Corse est peu attractive. L'ennui, c'est qu'on connaît aussi le penchant de l'insulaire pour le shopping sur le continent. ■ EM





N° 01



Maître Wajdi DAAGI
Avocat - Résidence Paoli
22, Rue César Campinchi
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 septembre 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée (SAS) présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SOCIETE « My sport and Wellness »

Capital : 1000,00 euros divisé en 100 actions d'un montant de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : Strada Capanella, 20243 Prunelli di Fiumorbu.

Objet : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger ; La pratique sportive, la détente, La remise en forme ; La musculation ; La relaxation ; La motivation. Et toutes activités pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Durée : La durée de la société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Gérance : La présidence est assurée par Madame **Laura GELORMINI** demeurant, Strada da Capanella, 20243 Prunelli di Fiumorbu.

Immatriculation : RCS Bastia.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 14/11/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : MAHII

Siège social : Résidence Valle Serena, Bât B1, Rue Martin Borgomano, 20090 Ajaccio

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoine immobilier

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros,

Gérance : M. **Jean-Marie, Joseph MILIANI**, demeurant Résidence Valle Serena, Bât B1, Rue Martin Borgomano, 20090 Ajaccio,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, l'agrément doit être obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 03

BASE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Analonga
Route de l'Ospedale
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à PORTO-VECCHIO du 6 novembre 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** Société par Actions Simplifiée **Dénomination :** **BASE** **Siège :** Analonga, Route de l'Ospedale, 20137 PORTO-VECCHIO **Durée :** 99 ans **Capital :** 2000 euros **Objet :** Enseignement de tous sports et cours de yoga ; activités de promotion et d'organisation de manifestations sportives ; location de salle ; création, achat et vente de tous articles de sport, notamment de vêtements, accessoires, équipements et matériels liés aux activités sportives. **Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président :** Mme **Alexandra, Simone, Germaine SAULI, née MICHEL**, demeurant Analonga, Route de l'Ospedale, 20137 PORTO-VECCHIO **Directeur général :** Melle **Estelle, Marie, Françoise BROTONS**, demeurant Route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCHIO. **Immatriculation :** RCS Ajaccio.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MSI

FORME : Société à Responsabilité Limitée **SIEGE SOCIAL :** 107, Cours Napoléon 20000 Ajaccio

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

Travaux d'électricité, de plomberie, de climatisation, travaux annexes ;

DUREE : 99 années

CAPITAL : 8000 euros

GERANCE : M. **Sébastien COSSU** demeurant 107, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio.

- M. **Mikael OTTAVI** demeurant 20, Lotissement Croix d'Alexandre, route des Millelli, 20090 Ajaccio

IMMATRICULATION : Au RCS de Ajaccio.

Pour avis,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/11/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** **ADMINISTRATIF EXTRÊME SUD** **Siège social :** N°4 RESIDENCE RODOVILA, MURATELLO, 20137 PORTO-VECCHIO **Forme :** SASU **Capital :** 100 Euros **Objet social :** TOUS SERVICES ADMINISTRATIFS COMBINES DE BUREAU AUX PARTICULIERS ET AUX PROFESSIONNELS, PREPARATION DE DOCUMENTS, FORMATION, CONSEIL ET VENTE DE MATERIELS ACCESSOIRES **Président :** Madame **JADE-MARINE MARACHE** demeurant : N°4 RESIDENCE RODOVILA, MURATELLO, 20137 PORTO-VECCHIO élu pour une durée indéterminée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BARRETTALI en date du 16 novembre 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **ORNAMENTO**, **SIEGE SOCIAL :** BARRETTALI (20228 Haute-Corse)

OBJET : Restauration et conception de décors ou d'éléments de décors anciens ou contemporains.

[peintures murales, patines, pochoirs, faux bois, faux marbres, matières, trompe l'oeil etc ...]

- Création et vente de meubles et d'objets décorés.

- Restauration de monuments, réfection de bureaux ou de commerce.

- L'Etude, l'analyse et la maîtrise des différentes techniques liés à la peinture, au décor peint et à la dorure.

Prestations et conseils liés aux activités ci-dessus décrites, aux architectes, décorateurs, entrepreneurs, entreprises spécialisées dans le patrimoine et particuliers. Toute activité relevant de la peinture en décor.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 5000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, dans les comptes de titres tenus par la société, trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins trois jours.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

PREsIDENT : Madame **Alice - Christine LUIGI**, demeurant Villa Mon Nid, 20217 SAINT-FLORENT

DIRECTEUR GENERAL : Madame **Odile MOREZ**, demeurant au Hameau de Pinzuta - 20217 CANARI

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRANDO du 18/10/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale :

ESPO DEVELOPPEMENT

Siège social : Villa Casa di Lume, Lavasina, 20222 Brando

Objet social :

- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité.

- La gestion de titres et de valeurs immobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers.

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 188.000 euros

Gérance : M. **Jean, Michel ESPOSITO** demeurant Erbalunga, 20222 Brando

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, La Gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 09 /10/2018, il a été constitué une SAS : **GLACES PIERRE GERONIMI SAGONE** **Siège social :** route de la plage, Vico, 20118 SAGONE. **Objet social :** La fabrication de glaces, de desserts glacés et de pâtisseries, l'exploitation de bar, pâtisseries glacier, créer, acquérir, vendre, échanger, prendre en location gérance libre ou donner à bail avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement, tous établissements commerciaux, tous locaux, tous objets mobiliers et matériels, La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; **Durée de la société :** 99 ans. **Capital Social :** 1.000 euros. **Président :** La société **TATA ANGELE**, SAS, au capital de 10.000 euros, ayant son siège social sis route de la plage, Vico, 20118 SAGONE, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 838 753 499, représentée par son Président, Madame Laetitia PEPINO. **Admission aux assemblées - Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Mention au RCS AJACCIO.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/10/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** **CORTE BTP** **Siège social :** Chez Mr DA SILVA CRUZ RUI MIGUEL, Villa MA, lot communal, RN 200, 20250 CORTE **Forme :** SAS **Capital :** 1000 Euros **Objet social :** Exercice de toutes activités du bâtiment, de la construction, de la rénovation et de l'équipement du bâtiment. **Président :** Monsieur **ANTOINE BOULANGER** demeurant : RT de ST Pancrace, 20250 CORTE élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/11/2018, il a été constitué une SAS dénommée :

ALICIA

Siège social : lieu dit chjosura, 20230 LINGUIZZETTA

Capital : 1.000 €

Objet : La fourniture de services aux entreprises, et cela au sens le plus large, et plus particulièrement le rôle d'apporteur d'affaires. **Président :** M. **VENTURINI Ange, français** lieu dit chjosura, app. 1 hameau de périmètre, 20230 LINGUIZZETTA. **Transmission des actions :** Actions librement cessibles entre associés uniquement. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.



N° 11
SCP MAMELLI
 Notaires
 20217 Saint-Florent
 Tel : 04.95.37.06.00
 scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 25 octobre 2018, il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination sociale :

LE GARÇON DES OLIVIERES

Siège social : BASTIA [20200] Résidence A Sulana, Annonciade

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers...

Capital social : 1500,00 Euros

Gérants : Mademoiselle **Océane, Sylvie GARÇON** demeurant à BASTIA [20200] résidence A Sulana, Annonciade.

Cessions libres :

Les cessions entre associés et leurs descendants sont libres.

Agrément : Assemblée générale extraordinaire ou intervention de tous les associés dans l'acte de cession.

Pour avis et mention
 Maître Sophie MAMELLI-SANTINI



N° 12
SCP MAMELLI
 Notaires
 20217 Saint-Florent
 Tel : 04.95.37.06.00
 scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 23 octobre 2018, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination sociale : **Séma Immo**

Siège social : SAINT-FLORENT [20217] Les Chênes Verts, c/o Monsieur Richard TEURLAY

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers...

Capital social : 200,00 Euros

Gérants : Monsieur **Stéphane, ANGELOTTI**, demeurant à PATRIMONIO [20253] Immeuble Lazzarini, U Poretto. Monsieur **Richard, TEURLAY** demeurant à SAINT-FLORENT [20217], Les Chênes Verts.

Cessions libres : Les cessions entre associés sont libres.

Agrément : L'agrément est donné avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Pour avis et mention,
 Maître Sophie MAMELLI-SANTINI.



N° 13
SCP MAMELLI
 Notaires
 20217 Saint-Florent
 Tel : 04.95.37.06.00
 scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 22 octobre 2018, il a été constitué une Société de Groupe Foncier Agricole dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination sociale : **MONTE A TORRA**
Siège social : POGGIO-D'OLETTA [20232] lieu-dit Croce

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA

Objet social : La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

Capital social : 1500,00 Euros

Gérants : Madame **Christelle DERVIEUX** demeurant à POGGIO-D'OLETTA [20232].

Cessions : Toutes les cessions entre associés sont soumises à agrément.

Pour avis et mention,
 Maître Sophie MAMELLI-SANTINI.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 08 Novembre 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SAS CORSE AMENAGEMENT

Forme : Société par Actions Simplifiées au Capital Variable

Capital : 4000,00 €

Siège social : 124 Route de St Florent, Lieu-dit Guadelle - 20232 Oletta

Objet : Toutes activités de marchand de biens, à savoir l'achat, en son nom, de biens immobiliers, des immeubles, des terres et terrains, fonds de commerce, actions ou parts de sociétés immobilières, en vue de leur revente, en l'état ou après travaux ; La transaction et la gestion de biens immobiliers, ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens des articles 1831-1 et suivants du code civil.

Durée : La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf [99] années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérant / Présidente de la Société : Madame **BOCCHECIAMPE Karin**, demeurant : 124 Route de St-Florent, Lieu-dit Guadelle - 20232 Oletta
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 08/11/2018, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **BALAGNE PLOMBERIE CHAUFFAGE CLIMATISATION**

Objet social : Tous travaux de plomberie, chauffage et climatisation

Siège social : Route d'Olmi Capella - Speloncato

Capital : 2.000 €. **Durée :** 70 ans. **R.C.S. :** Bastia

Président : Monsieur **Nicolas PIERRE**, demeurant Route d'Olmi Cappella à SPELONCATO (Haute-Corse) ;

N° 16

HEMA 20620

Société Civile Immobilière
 Au capital de 1000 euros
Siège social : Avenue Sampieru Corsu
 Immeuble SEDDA, 20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 15/11/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **HEMA 20620**

Siège social : Avenue Sampieru Corsu - Immeuble SEDDA - 20600 Bastia

Objet social : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement. La société pourra faire tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales et en général toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tous pays. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ou des immeubles devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange ou apport en société. Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame **Henriette BOURDIEC**, **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Gérance.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20/11/2018 à BASTIA, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

LE RELAIS DE LAVASINA

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1000 euros

SIÈGE : Lieu-dit CAMPINCA - 20222 - Brando

OBJET : Exploitation directe ou indirecte, notamment par l'entremise d'un contrat de Gérance, d'un fonds de commerce de station-service de distribution de carburants, sis sur le territoire de la commune de BRANDO en Haute-Corse
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : La cession d'actions est libre tant que la société demeure unipersonnelle. Si la société perd son caractère unipersonnel, toute cession d'actions sera soumise à la procédure d'agrément prévue à l'article 12 des statuts.

PRÉSIDENT : Monsieur **Pierre Louis PIEVE**, demeurant 2 Allée des CAPUCINES - LES COLLINES - 20620 BIGUGLIA
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 18

S.A.S GIRASCHI Anthony

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000 €
 Route de Nota, Ldt Biscovaggia
 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08 Novembre 2018, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **GIRASCHI Anthony**

Capital Social : 1000 euros

Siège Social : Route de Nota, Ldt Biscovaggia - 20137 Porto-Vecchio

Début d'activité : 12 Novembre 2018

Forme : SAS - **Durée :** 99 ans

Objet : La société a pour objet le terrassement, enrochement, entretien des espaces verts, démaquisage et bois de chauffage.

Président : Monsieur **GIRASCHI Anthony**, né le 18 Décembre 1992 à LECCI de nationalité française, demeurant : Route de Nota, Ldt Biscovaggia - 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Borgo, du 17/10/2018 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SCI

Dénomination sociale : **FMA**

Siège social : 8 Lotissement de Mormorana, Allée des Lauriers Roses, 20290 Borgo

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. **Antoine, François ALBERTINI**, demeurant 8 Lotissement de Mormorana, Allée des Lauriers Roses, 20290 Borgo et M. **Jean-Baptiste ALBERTINI**, demeurant Route du Village, 2090 Lucciana

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis en cas de cession à des tiers étrangers, l'agrément doit être obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au RCS de Bastia

Pour avis, La Gérance.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : **G.BLEU**

Siège social : Centre Commercial ATRIUM - Bât 1 - Lieu dit Pernicaggio - 20167 Sarrola-Carcopino

Objet : Le Commerce de détail, la vente aux particuliers et aux professionnels et par tous moyens, E-commerce, magasins, vente à domicile sous forme de réunion et toutes opérations commerciales, de parfumerie, de cosmétique, de produits de coiffure, et de manière générale de tous produits et de tous services se rapportant directement ou indirectement à l'activité des salons de coiffure et autre commerces concernant les cosmétiques et la parfumerie.

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Gérance : M. **Alain GRANGE**, demeurant, 20110 Viggianello.

Immatriculation RCS d'Ajaccio

Pour avis.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à NICE du 29/10/2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SCI TESTA

Siège : à SARTENE (20100) 4 rue du Purgatoire

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO

Objet : L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, et plus spécialement l'acquisition en nue-propriété du lot 91 (appartement), du lot 199 (cave) et 1540/190720èmes du lot 2, dépendant d'un ensemble immobilier sis à VILLEFRANCHE SUR MER (Alpes-Maritimes) RESIDENCE LA SAFRANETTE, Les Orangers, 5, avenue François Ferry, avenue du Général Leclerc sans numéro,

- La prise de participation dans toutes sociétés immobilières ; L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 1.000 €

Apports : en numéraire uniquement

Gérants : Monsieur **Patrice Ventura Jean Pierre André de ROCCA SERRA** et Madame **Brigitte Dominique PLANTE - LONGCHAMP** son épouse demeurant ensemble à ABU-DHABI (EMIRATS ARABES UNIS) Marasi building - Flat 2502 - PO BOX 41431.

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, entre conjoints ainsi qu'entre ascendants et descendants. Toutes autres cessions doivent être autorisées par une décision des de la collectivité des associés.

BigMat
LES BÂTISSEURS ONT LEUR MAISON
CASTELLANI ROMEI

PAINTURE BRÈ
COULEUR: 001 10 10 10
Rég. 01 10 10 10

PAINTURE BRÈ
COULEUR: 001 10 10 10
Rég. 01 10 10 10

PAINTURE BRÈ
COULEUR: 001 10 10 10
Rég. 01 10 10 10

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 16 novembre 2018, création de la Société par Actions Simplifiée au capital de 100 euros

Dénomination :

CASA-DORO Constructions

Siège social : Quartier Canonica, 20122 Quenza

Objet social : Entreprise générale de travaux du bâtiment

Durée : 99 ans

Président : Peretti- Bologna Roselyne, domiciliée Capparou, Precojo, 20137 Porto-Vecchio

La décision d'agrément des cessionnaires d'actions est prise par l'assemblée, à la majorité des 2/3, le cédant ne participant pas au vote. Si le cédant détient plus d'1/3 des actions, la décision est prise à l'unanimité.

La société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO

Pour avis, la présidente.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/11/2018, il a été constitué une EURL dénommée : **BARTOLI CONSTRUCTION TP** **Siège social :** quartier nocelli, 20134 PALNECA **Nom commercial :** **BARTOLI CONSTRUCTION TP** **Capital :** 100 € **Objet social :** TRAVAUX DE MACONNERIE GENERALE ET GROS-ŒUVRE DE BATIMENT **Gérant :** **Antoine mathieu BARTOLI**, quartier nocelli, 20134 PALNECA **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

N° 24

SARL BARTHELEMY ET FILS

Supermarché Utile, 20115 Piana
RCS Ajaccio B 420 679 979

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 15 septembre 2018, Jean Dominique GIOVANNELLI demeurant 20115 Piana, a été nommé gérant de la société SARL BARTHELEMY ET FILS, société à responsabilité limitée, au capital de 15.245 Euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro SIREN 420 679 979, dont le siège social se situe à Piana, à compter du 1er octobre 2018, en remplacement de Noël GIOVANNELLI, gérant démissionnaire ayant cessé des fonctions à ladite date du 30 septembre 2018.

Les modifications résultant de l'avis antérieurement publié de la décision cidessus sont les suivantes :

* **Ancienne mention :**

Le gérant de la société est Noël GIOVANNELLI, demeurant 20115 Piana.

* **Nouvelle mention :**

Le gérant de la société est Jean Dominique GIOVANNELLI, demeurant 20115 Piana.

Pour avis, La gérance.

N° 25

U TARAVU

SCI au capital de 90000,00 Euros
Route d'Alata, Lotissement Neri
20090 Ajaccio
489950097 R.C.S. Ajaccio

Par décision en date du 12/11/2018, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Guy POGGIONOVO, demeurant Route d'Alata, 20090 Ajaccio en qualité de nouveau Gérant, à compter du 12/11/2018 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jacques POGGIONOVO, décédé. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 26

AVIS

Par décision en date du 13 septembre 2018, les associés de la **Sarl Cycling Corsica**, au capital de 7.500 €, dont le siège social est à 20167 AFA, Villa U Sorbellu, Lot San Ghjuva, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le N°798 419 008, ont nommé, en remplacement de Mme Mylène Pérochon démissionnaire, Mme Cyrielle ROGNONI née PÉROCHON, demeurant au 9 cours du Général Leclerc, 20000 AJACCIO, en qualité de gérant à effet immédiat et pour une durée indéterminée.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 27

**Olivier PELLEGRINI**

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia

Tel : 04.95.32.05.85

Fax : 04.95.32.13.35

e-mail : pellegri.olivier@wanadoo.fr

VISION FUTURA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : 9, Rue César Campinchi
20200 Bastia

RCS Bastia 520 109 653

Aux termes d'une décision en date du 30/12/2017, le Président de la société par actions simplifiée VISION FUTURA, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 9, Rue César CAMPINCHI, 20200 BASTIA au 1, Place Fontaine Neuve, 20200 BASTIA à compter du 30/12/2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 28

AB DIAGNOSTICS

Enseigne « AMIANTYS »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 Euros

Siège social : Pôle de Suartello 2

Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2018, il a été décidé de transférer le siège social de L'Hay Les Roses (Val de Marne), 1, rue Antoine Hajje, à Ajaccio (Corse du Sud), Pôle de Suartello 2 - Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio à compter du 1er novembre 2018. En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

* **Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à de L'Hay Les Roses (Val de Marne) - 1, rue Antoine Hajje.

* **Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à Ajaccio (Corse du Sud) - Pôle de Suartello 2 - Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 29

J2 RELIANCE

SARL à capital variable de 8000,00 Euros

Pontig Caro,

Chez Mme et M. Leboulleux Leonardi

Arnol, 29260 Ploudaniel

480793736 R.C.S. Brest

Par décision en date du 01/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 5, rue Miot, chez Mme et M. **LEBOULLEUX LEONARDI-ARNOL, 20200 BASTIA** à compter du 01/11/2018. Gérance : Monsieur Jeanne **LEBOULLEUX LEONARDI**, demeurant 5, rue Miot, 20200 BASTIA **Gérance :** Monsieur Jacques **ARNOL STEPHAN**, demeurant 5, rue Miot, 20200 BASTIA. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Brest.

N° 30

**SCP MAMELLI**

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

"MARNIC"

Société Civile Immobilière

Capital 1000,00 euros

66 route du Bord de Mer

20200 Santa Maria di Lota

RCS Bastia 825 015 738

Par délibération de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 9 novembre 2018, de la Société Civile Immobilière "MARNIC", il a été décidé le transfert du siège social à **SANTA MARIA DI LOTA - 20200 - 66 route du Bord de Mer**.

L'article 4 "Siège social" des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis,
Maître Vannina MAMELLI.

N° 31

SCI MAZZETTA

SCI au capital de 600,00 Euros

Objet : Propriété, vente

et administration de biens

et droits immobilier. Durée : 99

18 rue du Dr Del Pellegrino

20090 Ajaccio

832731608 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Macchia Di Cervi, c/o O. Christophe, 20170 San Gavino Di Carbini** à compter du 21/11/2018. **Gérance :** Monsieur Olivier Christophe, demeurant Macchia Di Cervi, 20170 San Gavino Di Carbini.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 32

**SCI NICCA**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : 8 Allée des Géraniums

44250 St Brevin Les Pins

RCS Saint-Nazaire 824 673 222

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'AGE du 12.10.2018 a décidé de transférer le siège social du 8 Allée des Géraniums, 44250 ST BREVIN LES PINS à **Petra All Arche, Route du Village, 20256 CORBARA** à compter du 01.11.2018, et de modifier en conséquence l'article 2.2 des statuts.

En conséquence, la Société sera immatriculée au RCS de BASTIA. La Société, constituée pour 99 années à compter du 03.01.2017, a pour objet social l'acquisition, la propriété, la gestion, la vente, la construction, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous les terrains ou immeubles que la société pourra acquérir et a un capital de 1000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis.

SCP MAMELLI

Notaires
20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00
scp.mamelli@notaires.fr

"MIHOME"

Société Civile Immobilière
Capital 1000,00 euros
66 route du Bord de Mer
20200 Santa Maria di Lota
RCS Bastia 825 107 303

Par délibération de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 9 novembre 2018, de la Société Civile Immobilière "MIHOME" il a été décidé le transfert du siège social à **SANTA MARIA DI LOTA - 20200 - 66 route du Bord de Mer**. L'article 4 "Siège social" des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis,
Maître Vannina MAMELLI.

N° 34

TERRA E MARE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social :
69, Lotissement Santa Catalina
20290 Borgo
792 272 858 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 2 novembre 2018, le président de la SAS TERRA E MARE a décidé de transférer le siège social du 69 Lotissement Santa Catalina - 20290 BORG0 à **A CANTINA - RT10 - Centre Village - 20145 SARI-SOLENZARA** à compter du 1^{er} Janvier 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du tribunal d'Ajaccio.

La Gérance,

N° 35

SCI MIMOY

SCI au capital de 200.00 €
Siège social : 32 Rue des Stellaires
33170 Gradignan
803761709 RCS de Bordeaux

Par AGE du 19/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **26 Résidence Des Tamaris, Travo, 20240 VENTISERI**, à compter du 19/11/2018.

Gérance : ELISE MOYA, 26 Résidence Des Tamaris, Travo, 20240 VENTISERI. Radiation au RCS de BORDEAUX et immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 36

FERREIRA CONSTRUCTION

FACADE RENOVATION

SARL au capital de 1000 euros
Siège social :
Les Hameaux de La Castagna
20138 Coti-Chiavari
481262962 RCS Ajaccio

Par décision en date du 22/10/2018, l'associé unique a transféré le siège social au **Domaine du Lorello, Porticcio 20166 Grosseto Prugna** à compter du 01/11/2018. Dépôt au RCS de AJACCIO.

N° 37

CASA DECO

SASU au capital de 1000 euros
Siège social :
Les Hameaux de La Castagna
20138 Coti-Chiavari
809128358 RCS Ajaccio

Par décision en date du 25/10/2018, l'associé unique a transféré le siège social au **Lotissement du Lorello, Porticcio 20166 Grosseto Prugna** à compter du 01/11/2018. Dépôt au RCS de AJACCIO.

N° 38

GD CONSULTING

SASU au capital de 100 euros
26, Trova - Tuscia
20177 Alata
RCS Ajaccio 817 938 418

Selon décision collective en date du 7 novembre 2018, l'associé unique a décidé le transfert du siège social.

* Ancienne mention : 26, Trova - Tuscia - 20177 ALATA
* Nouvelle mention : Lieu-dit Porcileri - 20160 VICO

Pour avis, RCS AJACCIO.

N° 39

SAUDECO VALINCO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3.000 €
Siège : route de la Corniche
20110 Propriano
829040500 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 12/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **Rue Jean Pandolfi, Immeuble Porto Piano, 20110 Propriano**. Mention Au Rcs de Ajaccio.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 40

SOCIETE CORSE DE BOISSONS BASTIA Sigle : « SOCOBO BASTIA »

SAS au capital de 324.807,84 Euros
Porté à 406.002 Euros
Siège social : Rue des Platanes
20290 Borgo
303 528 939 RCS Bastia

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 08/11/2018 que le capital social a été augmenté de 81.194,16 Euros par voie d'apport en nature.

L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à trois cent vingt-quatre mille, huit cent sept euros et quatre-vingt-quatre centimes [324.807,84] euros.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à quatre cent six mille, deux euros [406.002] euros.

Pour avis,
Le Président.

DEPOSEZ VOS ANNONCES À :
al-informateurcorse@orange.fr

N° 41

SELURL ACTIJURIS

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
Au capital de : 5000 €
Siège Social : 31 Cours Soeur Amelie
20100 Sartène
RCS : Ajaccio B 801 734 559 00017

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2018, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la SELURL ACTIJURIS d'un montant de 245.000 euros par voie d'incorporation de réserves, par élévation du nominal des parts composant le capital social. Le capital social, qui était de 5000 euros, est désormais fixé à 250.000 euros.

En conséquence de ce qui précède, les articles 6 et 7 des statuts de la SELURL ACTIJURIS ont été modifiés comme il suit :
Article 6 - Apports * Ancienne mention : Le capital est constitué par les apports suivants :

I - Apports en numéraire

Il est apporté en numéraire, déposé conformément à la loi, au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à la banque Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Corse, 1 avenue Napoléon III, BP 308, 20193 Ajaccio cède en son agence de Sartène sise dans ladite ville avenue Hyacinthe Quilichini, ainsi qu'il résulte du certificat délivré par ladite banque : BETTINI Antoine la somme de cinq mille euros 5000 €.

* Nouvelle mention :

Le capital est constitué par les apports suivants :

I - Apports en numéraire

Il est apporté en numéraire, déposé conformément à la loi, au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à la banque Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Corse, 1 avenue Napoléon III, BP 308, 20193 Ajaccio cède en son agence de Sartène sise dans ladite ville avenue Hyacinthe Quilichini, ainsi qu'il résulte du certificat délivré par ladite banque : BETTINI Antoine la somme de cinq mille euros 5000 €.

II - Incorporation de réserves

Le 30 octobre 2018, conformément à la décision extraordinaire de l'associé unique Monsieur BETTINI Antoine les autres réserves d'un montant de 250.000 € ont été incorporées au capital à hauteur de 245.000 €.

Article 7 - Capital * Ancienne mention : Par suite des apports sus énoncés le capital social est fixé à 5000 €, divisé en 100 parts de 50 € chacune, lesquelles sont attribuées à Monsieur BETTINI Antoine en rémunération de son apport en numéraire.

* Nouvelle mention :

Par suite des apports sus énoncés le capital social est fixé à 250.000 € divisé en 100 parts de 2500 € chacune, lesquelles sont toutes attribuées à Monsieur Antoine Bettini.

Pour avis,

N° 42

EUROPE ACTIVE

SARL au capital de 766.600 €
Siège social : Lieu-dit Strada Vecchia
Local N 7, 20290 Borgo
801 723 065 RCS Bastia

Par Décisions de la gérance du 20/09/2018, le capital social a été réduit de 266.600 € pour le ramener à 500.000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Dépôt légal au RCS de BASTIA.

N° 43

CALLIES DEVELOPPEMENT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 Euros
Siège Social : Lecci (20137)
Lieu-Dit Mora Dell'onda, Les Villas
827 752 148 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Suivant décisions de l'associé unique en date du 8 novembre 2018, il a été décidé d'augmenter le capital social de 74.000 € pour le porter de 1000 € à 75.000 €, par incorporation au capital d'une somme de pareil montant prélevée comptablement sur le poste « Autres réserves » et réalisée par voie d'élévation de la valeur nominale de chacune des 1000 parts sociales existantes pour la porter de 1 € à 75 €. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 44

TECHNIQUES & COMMUNICATION CORSE SAS

Au capital social de 6.000,00 €
Siege Social : 21, Cours Napoléon
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 812 472 009

ASSEMBLEE GENERALE

Suivant l'AG mixte en date du 10 novembre 2018, il est décidé ce qui suit pour la **SAS TECHNIQUES & COMMUNICATION CORSE (TECORSE SAS) :**

ORGANES SOCIAUX : A la suite du décès de M. Philippe GIAMMARI, Président fondateur l'assemblée générale a décidé de nommer en qualité de Président, M. Paul-Mathieu LE GAL-OT-TAVIANI, Hameau de Spélunca - 20121 PASTRICCIOLA [Corse-du-Sud] et du renouvellement des fonctions de Directeur Général délégué de M. Jérôme FABRO-AURELLI, 22, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO [Corse-du-Sud]. Ces désignations prennent effet à compter du 10 novembre 2018 et pour une durée de trois années.

EXERCICE SOCIAL : Compte tenu de ce qui précède la société est sans activité depuis son immatriculation au RCS, il est décidé que les activités de l'entreprise prendront effet à compter du 1^{er} avril 2019, et qu'en conséquence le premier exercice social commencera le 1^{er} avril et sera clos le 31 décembre 2019.

L'immatriculation modificative sera requise auprès du RCS du Tribunal de Commerce d'Ajaccio compétent à son égard.

Pour avis et mention,
Le Président.

N° 45

AVIS

Suivant décision de l'associé unique de la Société **D2R, SAS** au capital de 4.000 €, Siège à Rotani 20270 ALERIA, RCS Bastia 488 712 811, en date du 01/10/18 :

La société D.B.N CONSEILS, SAS au capital de 10.000 €, Siège : Rue Jean Baptiste Godin ZAC de la Forge 35590 Saint Gilles [RCS Nanterre 527 643 068], a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes Titulaire. Formalités au RCS de Bastia.

Pour avis,

A FURIANINCA Artisanale

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : Route du Village
20600 Furiani
RCS Bastia 797 910 445

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2018, il résulte que :
L'objet social a été étendu aux activités de Restauration sur place ou à emporter, Snack, Pizzeria, Cafétéria, Traiteur, Glacier à compter du 12 novembre 2018. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

La création, l'acquisition, la prise ou la mise en location gérance de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, salon de thé, glacier ou traiteur ;
- La fabrication, l'achat et la vente, sous toutes leurs formes, de tous produits de panification, biscuiterie et spécialités glacées ;
- La fabrication, l'achat et la vente sous toutes leurs formes de tous aliments à base de farines, de viennoiseries, de pâtisseries, de confiseries, et, de manière plus générale, de tous produits destinés à l'alimentation humaine à consommer sur place ou autrement ;
- Le transport, la livraison et la distribution des produits susvisés ;
- L'acquisition, la construction, l'installation, l'exploitation, la vente, la prise en location de tous locaux, terrains ou constructions, ainsi que de tous droits immobiliers nécessaires à la réalisation de l'objet social et de tous objets similaires ou connexes ;

*** Nouvelle mention :**

Les activités de Restauration sur place ou à emporter, Snack, Pizzeria, Cafétéria, Traiteur, Glacier.

La création, l'acquisition, la prise ou la mise en location gérance de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, salon de thé, glacier ou traiteur ;
- La fabrication, l'achat et la vente, sous toutes leurs formes, de tous produits de panification, biscuiterie et spécialités glacées ;
- La fabrication, l'achat et la vente sous toutes leurs formes de tous aliments à base de farines, de viennoiseries, de pâtisseries, de confiseries, et, de manière plus générale, de tous produits destinés à l'alimentation humaine à consommer sur place ou autrement ;
- Le transport, la livraison et la distribution des produits susvisés ;
- L'acquisition, la construction, l'installation, l'exploitation, la vente, la prise en location de tous locaux, terrains ou constructions, ainsi que de tous droits immobiliers nécessaires à la réalisation de l'objet social et de tous objets similaires ou connexes ;
Mention sera faite au RCS : Bastia Cedex (Haute-Corse)

Pour avis,

SASU GTMS

RCS Bastia 843 154 568

L'Assemblée générale extraordinaire du 15-11-2018 a voté à l'unanimité la résolution suivante : Nomination en qualité de **DIRECTEUR GENERAL** de Mr TALAMOND Grégory né le 03-05-1975 à Avignon (Vaucluse), demeurant à Santa Croce - n°99 - 20290 VIGNALE, de nationalité française, à compter du 15-11-2018 et pour une durée indéterminée.

Pour avis, le président.

A VOSTRA MACHJA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 300.00 €
Siège social :
4 Rue Jean Baptiste Marcaggi
20000 Ajaccio
829 294 081 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 26 juillet 2018, il résulte que :
Résolution N°1 : Transfert du siège social
Le siège social a été transféré, à compter du 26 juillet 2018 de 4 Rue Jean Baptiste Marcaggi - 20000 AJACCIO à **Lieu-dit Bongiooco - 20220 MONTICELLO**.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :** Le siège social est fixé à 4 Rue Jean Baptiste Marcaggi - 20000 AJACCIO

*** Nouvelle mention :** Le siège social est fixé à **Lieu-dit Bongiooco - 20220 MONTICELLO**

Résolution N°2 : Changement de dénomination sociale.

La dénomination sociale a été modifiée pour adopter, à compter du 26 juillet 2018, celle suivante :

BH RENOVATION ET CONSTRUCTION

En conséquence, l'article 3 a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

La dénomination de la société est A VOSTRA MACHJA

*** Nouvelle mention :**

La dénomination de la société est **BH RENOVATION ET CONSTRUCTION**

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, Le représentant légal.

EXPLOITATION FORESTIERE CAP CORSINE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.00 €
Siège social : Chez Barchillon Sylvianne
20248 Tomino
835 008 640 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 29 octobre 2018, il résulte que : Monsieur THOMAS CONSTANT est nommé directeur général de la société à compter de ce jour.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

SAS SALLEI CONSULTING

SASU au capital de 2000,00 Euros
Résidence des Iles Le Monte Cristo
Route des Sanguinaires
20000 Ajaccio
822052313 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Associé Unique en date du 15/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Lieu dit Favagiolo, Zi de Caldaniccia, 20167 SARROLA-CARCOPINO** à compter du 15/11/2018. **Autres modifications :**
- Il a été pris acte de changer la dénomination de la société.

Ainsi, la dénomination sociale de la société est désormais :

BEEESIDE.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

SOIETE EN NOM COLLECTIF**« FDM »**

Capital 1.000,00 Euros
Siège Social :
Centre Commercial Fior Di Macchia
Toga - 20200 Bastia
524174240 RCS Bastia

Par PV de l'assemblée générale extraordinaire du 02 juillet 2018, les associés de la SNC FDM ont décidé les modifications suivantes à compter du 07 novembre 2018 :

- M. FLORIS Alberto demeurant Bât 43 - le Cinto - 20600 Bastia, **a cédé** à M. MARCHETTI Sébastien demeurant Résidence Fior di Macchia - Bât E8 - Toga - 20200 Bastia, 49/100 parts sociales détenues dans la SNC FDM sus-désignée.

- M. PASQUALINI Michel demeurant Lot Campo Meta Numero 81 - 20600 Furiani, **a cédé** à Me MARCHETTI Isabelle demeurant Immeuble le Cézanne - N° 41 - Rue Marcel Paul - 20200 Bastia, 51/100 parts sociales détenues dans la SNC FDM sus-désignée.

- Me MARCHETTI Isabelle est nommée gérante de la SNC FDM sus-désignée.

Les statuts ont été modifiés.

Les inscriptions modificatives seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,

La gérance.

S.C.I. MARSEA

Société Civile Immobilière
Capital social : 1524,49 euros
Siège social : Immeuble le Tyrrhénien
20200 Bastia
RCS Bastia 339 652 836

Aux termes d'une assemblée générale des associés en date du 6 Novembre 2018, les associés ont décidé ce qui suit :
1/ Suite au décès des gérants précédents Nomination de deux nouveaux gérants :

- Monsieur Jean Louis SEATELLI, demeurant à BASTIA [20200], 40 Boulevard PAOLI.

- Monsieur Louis Joseph MARCHETTI, demeurant à MARSEILLE [13006], 36 Rue Falque.

2/ A compter du 6 Novembre 2018, le siège social de la **SCI MARSEA, sera transféré au 40, Boulevard PAOLI [20200] BASTIA.**

Pour avis, Les gérants.

JLCA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1525.00 €
Siège social : Casa Alegria
Lot Les Collines, 20260 Calvi
444 229 942 Rcs Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2018, il résulte que :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 01/11/2016, aux activités suivantes :

- La sous location de biens immobiliers. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,

Le représentant légal.

NDL

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Siège social : Place de l'Eglise
20251 Piedicorte di Gaggio
Capital social : 500 €
SIREN : 843 548 223 RCS Bastia

Par décision de l'associé unique, Monsieur CORAZZINI Jean-Noël en date du 14 novembre 2018, il a été décidé de modifier l'objet social de la société, à compter du 14 novembre 2018, à "RESTAURATION ET DEBIT DE BOISSONS DE 3ème CATEGORIE SUR PLACE OU A EMPORTER".
L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention.

EXTRAIT DE JUGEMENT**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/11/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Empire [SARL] - 21, rue Napoléon
20200 Bastia

Activité : Débit de boissons (4ème catégorie)

RCS Bastia : B 808 162 572, 2015 B 81

Siège social : Braculaccia, 20253 Farinole

Date de cessation des paiements :

12/09/2018

Liquidateur :

SELARL BRMJ

(Me Bernard ROUSSEL)

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La Selarl Me Nicole Casanova,

Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/11/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Auto Racing [SARL]

33, route de la Mer

20260 Lumio

Activité : Véhicules automobiles, mécanique générale...

RCS Bastia : B 968 200 931, 2014 B 636

Date de cessation des paiements :

31/12/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ

(Me Bernard ROUSSEL)

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La Selarl Me Nicole Casanova,

Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/11/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :
Performance Insulaire [SARL]
Villa Tony, Les Chênes Verts
20250 Corte

Activité : Soudure - tuyauterie - Ferronnerie - Chaudronnerie
RCS Bastia : B 801 837 121, 2014 B 241

Date de cessation des paiements : 13/11/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Mandataire Judiciaire** ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/11/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :
Da Rocha Esteves Pedro Miguel
Rés Azur, Bât. B, 2ème étage
20260 Calvi

Activité : Travaux de maçonnerie et de second oeuvre
RM : N° 537 971 079 [336.13.2B]

Date de cessation des paiements : 13/05/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Mandataire Judiciaire** ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/11/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :
Pallini Julien, Route du Village
Ld I Canali, 20221 Cervione

Activité : Réparation d'équipements du foyer
RM : N° 512 604 950 [201.16.2B]

Date de cessation des paiements : 13/11/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Mandataire Judiciaire** ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/11/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :
Les Jardins d'Antynea [SARL]
Route de l'Aéroport
[C/O Pépinières Fourny Eric]
20290 Lucciana

Activité : Services d'aménagements paysagers

RCS Bastia : B 489 899 088, 2006 B 199

Date de cessation des paiements : 13/11/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Mandataire Judiciaire** ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/11/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :
J.N.P [Jackie Nettoyage Propreté]
[SARL], 1, rue Impératrice Eugénie
20200 Bastia

Activité : Travaux de nettoyage, entretien d'espaces verts

RCS Bastia : B 522 277 797, 2010 B 222

Date de cessation des paiements : 13/11/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Mandataire Judiciaire** ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/11/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la **Liquidation Judiciaire** de :
Société Pompage Projection "SPP"
[SAS]

Résidence Ondina
Route Royale
20600 Bastia

Activité : Travaux de chape, carrelage, enduits extérieures

RCS Bastia : B 803 403 989, 2014 B 406

Liquidateur :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova, Greffier.

POURSUITE DE L'ACTIVITE SOCIALE

AGENCE MEDITERRANEEENNE D'ASSAINISSEMENT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 euros

Siège social : Lieu-dit Le Scaglione

Grosseto Prugna, 20166 Porticcio

502 418 684 RCS Ajaccio

Suivant décision du 26 octobre 2018, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.

LE GOELAND

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 1000 Euros

Siège social : Capo Sottano

20150 Ota

R.C.S. : Ajaccio B 750 534 331

AVIS

En application des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, l'associé unique, dans une décision du 26 octobre 2018, n'a pas retenu la dissolution de la société.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

2A INFIRMIERS

SELARL au capital de 3000 euros

Siège de liquidation :

17, Rue Paul Colonna d'Istria

20090 Ajaccio

803 401 652 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 31/08/2018 au 17, Rue Paul Colonna d'Istria, 20090 AJACCIO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Franck LANFRANCHI demeurant Lieu dit Favale, 20167 AFA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

TAKECORSE

SAS au capital de 60 euros

Siège social : Rue Elie Exiga

Résidence Cala Di Sole, Bâtiment A3

20000 Ajaccio

824969000 RCS Ajaccio

Par décision en date du 30/10/2018, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture de liquidation à compter de ce jour. Dépôt au RCS de AJACCIO.

TAKECORSE

SAS au capital de 60 euros

Siège social : Rue Elie Exiga

Résidence Cala Di Sole, Bâtiment A3

20000 Ajaccio

824969000 RCS Ajaccio

Par décision en date du 19/10/2018, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour, nommé en qualité de liquidateur CANIONI François demeurant lieu dit : TERSANILE, 20259 OLMI CAPPELLA et fixé le siège de la liquidation au lieu dit : TERSANILE, 20259 OLMI CAPPELLA à compter de ce jour. Dépôt au RCS de AJACCIO.

CARDELLINA

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 1500 euros

Siège social : Résidence Guaita

Mare Bat F, Immeuble le Golo

20220 Ile-Rousse

Siège de liquidation :

Résidence Guaita Mare, Bât F

Immeuble le Golo, 20220 Ile-Rousse

751351982 RCS Bastia

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 2 aout 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean Paul Bacchini de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

2A INFIRMIERS

SELARL au capital de 3000 euros

Siège : 17, Rue Paul Colonna d'Istria

20090 Ajaccio

803 401 652 RCS Ajaccio

L'AGE réunie le 31/08/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Franck LANFRANCHI, demeurant Lieu dit Favale, 20167 AFA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 17, Rue Paul Colonna d'Istria, 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 70

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE**

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678
20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>

L'avis implique un marché public

Objet : Travaux hydrauliques, hydromécaniques et électriques nécessaires à la mise en œuvre du nouveau pompage dédié à Maison PIERAGGI.

Référence acheteur : 2018-059-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRM02

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Lot N° 1 - équipements hydromécaniques

Lot N° 2 - équipements électriques

Conditions relatives au contrat

Financement : Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par virement administratif. Conformément à l'article 183 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le délai maximal de paiement sur lequel s'engage l'acheteur est de 30 jours.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Se référer au règlement de consultation

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

5% Performances en matière de protection de l'environnement

25% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

20% Organisation, qualification, et expérience du personnel assigné à l'exécution des travaux

50% Prix

Remise des offres : 18/12/18 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA
Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex,
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55,
mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Envoi à la publication le : 16/11/18

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 71

SCP MORELLI-MAUREL & Associés

Diamant III - 2 avenue de Paris

20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Au plus offrant et dernier enchérisseur
au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio le :**

JEUDI 17 JANVIER 2019 à 8 HEURES 30

Département de Corse du Sud, sur la Commune de BASTELICACCIA, la parcelle cadastrée C 1484 (15a 97ca) et toutes constructions y édifiées ainsi que le tiers indivis de la parcelle cadastrée C 1487 (1a 95ca) servant de chemin d'accès. Bien actuellement occupé [bail à consulter en annexe du cahier des conditions de vente]

Mise à prix : 245.000 Euros

Visite des lieux par le Ministère de la SCP Roberto RUDI [Tel : 04.95.20.93.72], le Lundi 10 décembre 2018 de 10 heures à 12 heures.

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

- **Site internet :** <http://www.encheresjudiciaires.com>

Fait et rédigé à AJACCIO,
le 14 novembre 2018
POUR EXTRAIT. [20170292]

N° 72

Association
a murza
Insertion Employé Handicapé

cap
emploi
sameth

Association A Murza,**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

Pouvoir adjudicateur :

Association A Murza, Les Terrasses du FANGO, 20200 BASTIA.

Objet du marché : Aménagement d'un plateau de bureaux à Rte d'Agliani, 20200 Bastia.
Mode de passation : Procédure adaptée [article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics]

Décomposition des lots : 1 lot : POMPE A CHALEUR REVERSIBLE.

Durée des travaux : 10 semaines englobant la période de préparation

Modalité d'obtention du dossier de consultation :

Le Dossier de Consultation des Entreprises peut être téléchargé par contact téléphonique au 06 10 81 03 43 ou par mail à l'adresse : aoamura.2b@gmail.com

Date limite de réception des offres : Lundi 10 décembre 2018

Date d'envoi à la publication : jeudi 14 novembre 2018

N° 73

**AVIS D'ATTRIBUTION DU MARCHE N°CCAS 02/2018**

1 - NOM ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE :

Centre Communal d'Action Social de Ville di Pietrabugno.

Hameau de Guaitella - 20200 Ville di Pietrabugno

Tél : 04.95.32.88.39/Fax : 04.95.32.66.11

Mèl : marchespublics@pietrabugno.com

2 - OBJET DU MARCHE : Travaux de rénovation et de remise aux normes d'un appartement de type F3 - Bat C - Immeuble le Plein ciel - Ville Di Pietrabugno.

Informations sur les lots :

Lot n°1 : Gros oeuvre/maçonnerie/carrelage.

Lot n°2 : Menuiserie intérieure extérieure/serrurerie.

Lot n°3 : Plaquiste/peinture/nettoyage.

Lot n°4 : Electricité courants forts/faibles.

Lot n°5 : Plomberie/chauffage/ventilation/climatisation

3 - NOMBRE D'OFFRE(S) REÇU(ES) :

Lot n°1 : 1 offre - Lot n°2 : 1 offre - Lot n°3 : 2 offres - Lot n°4 : 1 offre - Lot n°5 : 1 offre.

4 - ATTRIBUTION :

Lot n°1 : Gros oeuvre/maçonnerie/carrelage.

SAS TPBAT - 17 Allée bleue - ZI Purettone - 20290 BORGIO, Siret n° 52283864800064 pour un montant de 11.820 € HT

Lot n°2 : Menuiserie intérieure extérieure/serrurerie.

Déclaration sans suite

Lot n°3 : Plaquiste/peinture/nettoyage.

SAS TPBAT - 17 Allée bleue - ZI Purettone - 20290 BORGIO, Siret n° 52283864800064 pour un montant de 14.021 € HT

Lot n°4 : Electricité courants forts/faibles.

SARL Société de Travaux Electriques Corse - Lieu dit Paterno - 20600 FURIANI - Siret n°48894580900017 pour un montant de 10.408 € HT

Lot n°5 : Plomberie/chauffage/ventilation/climatisation

SARL Société de Travaux Electriques Corse - Lieu dit Paterno - 20600 FURIANI - Siret n°48894580900017 pour un montant : 8150 € HT.

Le Président, Michel ROSSI.

N° 74



Alata, le 19 novembre 2018

AVIS AU PUBLIC**COMMUNE D'ALATA**

Prolongation de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Alata en vue de l'ouverture à l'urbanisation de la zone classée 2AUG2, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'aménagement d'ensemble au lieu-dit « La Ballisaccia »

Par arrêté n° 21/2018 en date du 19 novembre, Monsieur le Maire a prescrit la prolongation de l'enquête publique.

Initialement fixée du lundi 22 octobre 2018 au vendredi 23 novembre 2018, celle-ci est prolongée jusqu'au 18 décembre 2018, afin de permettre au public de prendre connaissance d'une nouvelle pièce portée au dossier d'enquête publique.

Dans ce cadre Madame Vanessa MARCHIONI, désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Bastia le 3 août 2018, assurera deux permanences supplémentaires en Mairie annexe d'Alata Trova, lieu-dit Trova - 20167 ALATA :

- le mardi 4 décembre 2018, de 9 H à 12 H,

- le mardi 18 décembre 2018, de 14 H à 17 H.

Les autres dispositions de l'arrêté municipal n° 20-2018 du 4 octobre 2018 demeurent inchangées.

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A**TRAVAUX****AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Communauté de Communes de l'Alta Rocca

Correspondant : Monsieur le Président Rue Sorba, BP 07, 20170 LEVIE**Adresse internet du profil d'acheteur:** <http://e-marchespublics.com>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché :**Numéro de la consultation :** 2018/17 Travaux de constructions et d'aménagements d'une Plate-forme d'activités sur la commune de LEVIE**Mots descripteurs :** Bâtiment.**L'avis implique :** Un marché public.**Prestations divisées en lots :** Oui.

Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

Candidats :**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges [règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif].**Type de procédure :** Procédure adaptée.**Date limite de réception des offres :** 21/01/2019 [16:00]**Délai de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2018/17.**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 21-11-2018**Renseignements relatifs aux lots :****Lot No : 01** - Terrassement - VRD.**Mots descripteurs :** Bâtiment.

[Le présent lot concerne l'ensemble des prestations dues au lot VRD, à savoir réalisation de l'ensemble des réseaux et créations des revêtements extérieurs et travaux annexes dans le cadre de la réalisation de la plateforme de tri et de regroupement des métaux.]

Durée : 16 semaines à compter de la date de notification de l'Ordre de service.**Lot No : 02** - Gros oeuvre - Installation de chantier.**Mots descripteurs :** Bâtiment.

[Le présent document concerne les travaux de Fondations ; Gros-oeuvre ; Structure Métallique ; Couverture et Étanchéité relatifs à cette opération.]

Durée : 19 semaines à compter de la date de notification de l'Ordre de service.**Lot No : 03** - Charpente métallique - Couverture métallique.**Mots descripteurs :** Bâtiment.

[Le présent lot comprend principalement les travaux de charpente, ossature métallique, et couverture en bac acier pour les deux hangars [fermé et ouvert].]

Durée : 8 semaines à compter de la date de notification de l'Ordre de service.**Lot No : 04** - Étanchéité - Toiture végétalisée.**Mots descripteurs :** Bâtiment.

[Le présent lot comprend les travaux d'isolation thermique de la toiture terrasse inaccessible, l'étanchéité, la toiture végétalisée.]

Durée : 7 semaines à compter de la date de notification de l'Ordre de service.**Lot No : 05** - Menuiseries intérieures et extérieures.**Mots descripteurs :** Bâtiment.

[Travaux comprenant pour le bâtiment tertiaire : 1 La fourniture, la pose et l'ajustement de l'ensemble des menuiseries extérieures et fermetures { boies coulissantes, fenêtres, châssis, volets...} 2 La fourniture de l'ensemble des portes de communication intérieures des bâtiments 3 La fourniture et pose des placard, agencements, habillage, et plaquages bois du bâtiment tertiaire Pour l'atelier de réparation : 1 la fourniture et la pose des portes de distribution intérieures.]

Durée : 5 semaines à compter de la date de notification de l'Ordre de service.**Lot No : 06** - Fermetures - Serrurerie.**Mots descripteurs :** Bâtiment.

[Fourniture et pose de portes métalliques, portes de garage à enroulement, gardes corps, ouvrages divers suivant les nécessités du projet.]

Durée : 4 semaines à compter de la date de notification de l'Ordre de service.**Lot No : 07** - Plâtrerie - Cloisons - Isolation.**Mots descripteurs :** Bâtiment.

[Travaux de cloisonnement, plâtrerie et isolation thermique, travaux de faux plafond, pose des portes de distribution.]

Durée : 10 semaines à compter de la date de notification de l'Ordre de service.**Lot No : 08** - Revêtement sols et murs.**Mots descripteurs :** Bâtiment.

[Fourniture et pose de carreaux de sol, faïences et plinthes, chapes, isolation des sols, suivant les nécessités du projet.]

Durée : 8 semaines à compter de la date de notification de l'Ordre de service.**Lot No : 09** - Faux plafonds - Peintures - Nettoyage.**Mots descripteurs :** Bâtiment.

[Travaux de peintures intérieures et extérieures, réalisation de faux plafond démontables]

Durée : 11 semaines à compter de la date de notification de l'Ordre de service.**Lot No : 10** - Electricité**Mots descripteurs :** Bâtiment.

[Electricité - Courants faibles - Courant fort]

Durée : 8 mois à compter de la date de notification de l'Ordre de service.**Lot No : 11** - Plomberie Sanitaire**Mots descripteurs :** Bâtiment.

[Plomberie Sanitaire]

Durée : 15 semaines à compter de la date de notification de l'Ordre de service.**Lot No : 12** - Chauffage - Rafraîchissement.**Mots descripteurs :** Bâtiment.

[Chauffage, climatisation, ventilation]

Durée : 4 mois à compter de la date de notification de l'Ordre de service.**Lot No : 13** - Espaces verts**Mots descripteurs :** Bâtiment.

[Espaces verts]

Durée : 10 semaines à compter de la date de notification de l'Ordre de service.**MAIRIE DE COGGIA**

Hôtel de ville Crucciate, 20160 Coggia

Tél : 33 49522245 - email : mairiedecoggia@orange.fr**ENQUÊTE PUBLIQUE**

Arrêté N° 56 du 30 octobre 2018

DEUXIEME AVIS AU PUBLIC

Portant ouverture d'une enquête publique conformément aux dispositions de l'Article L.141-3 du code de la voirie routière modifié par l'Ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015 - art. 5 ; relative aux classements et déclassements de divers voies et chemins sur la commune de Coggia.

Le Maire,**Vu** le Code de la voirie routière et notamment les articles R.141-4 à R.141-10, modifiés**par** l'article 62 II de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit.**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment les articles R.318-10 et R.318-11,**Vu** la délibération en date du 04 octobre 2018 prescrivant classements et déclassements de divers voies et chemins sur le territoire de la commune,**Vu** la requête de Monsieur le Maire en date du 27 octobre 2018 auprès de Monsieur

ROPERS Gilles commissaire enquêteur après consultation de la liste fournie par le

tribunal administratif de Bastia,

Vu la décision en date du 29 octobre 2018 de M. le Maire désignant M. Gilles ROPERS

en qualité de commissaire enquêteur,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.**ARRÊTE**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de classements et de déclassements de divers voies et chemins de la commune de Coggia du 20 Novembre au 07 Décembre 2018.

Article 2

M. Gilles ROPERS, exerçant la profession d'expert, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Maire suivant les indications du tribunal administratif de Bastia.

Article 3

Le dossier de classements et de déclassements de divers voies et chemins et les

pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles,

côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Coggia

pendant quinze jours consécutifs.

Ils seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du

lundi au vendredi inclus de 8 h 00 à 15 h 00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses

observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire en-

quêteur à l'adresse suivante :

Mr Gilles ROPERS - Résidence Santa Lina - Le Diana A - 20000 Ajaccio

Article 4

En correspondance avec l'ordonnance 2016-1060 publiée au Journal Officiel le 5

août 2016 qui a instauré l'obligation dès le 1er janvier 2017 d'utiliser Internet dans le

cadre de projets ayant une incidence sur l'environnement.

Un registre dématérialisé à l'adresse www.registre-dematerialise.fr sera mis à la

disposition du public durant le déroulement de l'enquête publique.

Le dossier de classements et de déclassements de divers voies et chemins sera

présenté sur ce registre.

Il sera disponible tous les jours 24h/24h, les pièces du dossier seront en télécharge-

ment et il sera possible de déposer des observations directement sur le registre

dématérialisé.

Article 5**Le commissaire enquêteur recevra en mairie,**

* Le mardi 20 novembre de 9 h à 12 h, [démarrage de l'enquête]

* Le vendredi 07 décembre de 12 h à 15 h, [clôture de l'enquête]

Article 5

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera clos

et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour trans-

mettre au Maire l'exemplaire du dossier d'enquête, accompagné du ou des registres

et pièces annexées, avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions

motivées.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée par M. le Maire à

M. le Préfet du département de la Corse du Sud.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à

la disposition du public à la Mairie et à la Préfecture pendant un an à compter de la

date de clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication notamment sur le

site du registre dématérialisé.

Article 6

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours

au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'en-

quête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché à la

Mairie de Coggia, dans les panneaux d'affichage de la commune.

Article 7

Le dossier de classements et de déclassements de divers voies et chemins sera ap-

prouvé par délibération du Conseil Municipal.

Article 8

Une copie des journaux contenant les avis publiés dans la presse sera annexée au

dossier soumis à l'enquête avant son ouverture en ce qui concerne la première in-

sertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Article 9

La commune de Coggia ; représentée par son Maire, Monsieur Mathieu RUBINI, est

responsable du projet.

Article 10

Aucune observation ne pourra être faite sur le site Internet de la commune.

Les pièces constituant le dossier d'enquête publique seront disponibles sur le re-

gistre dématérialisé.

Fait à Coggia, le 31 octobre 2018,

Le Maire, Monsieur Mathieu RUBINI.



COMMUNE DE LECCI

AVIS DE MARCHÉ

Dénomination et adresse de la personne publique :

Commune de LECCI - Hôtel de Ville
20137 LECCI - Tél 04.95.71.43.43 - Fax 04.95.71.44.69
courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr

Personne responsable du marché : Monsieur le maire de LECCI

Mode de passation : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Objet du marché : **Location des illuminations de Noël, pose, dépose, entretien et stockage pour une durée de 3 ans.**

Lieu d'exécution des travaux : Commune de Lecci, 20 137 Lecci

Prestations divisées en lots : oui

LOT 01 : Location sur 3 ans des illuminations de Noël

LOT 02 : Pose, dépose, entretien et stockage des illuminations de Noël pour une durée de 3 ans.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants classés dans l'ordre décroissant :

- 1) Qualité artistique et technique du projet 60%
- 2) Prix des prestations 20%
- 3) Qualité technique et livraison 20%

Date limite de réception des offres : 30.11.2015 à 12h00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Obtention du dossier par voie électronique :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Envoi des candidatures et des offres

Les soumissionnaires doivent choisir un seul mode de transmission : par voie électronique via la plateforme de dématérialisation <http://www.achatspublicscorse.com> ou sur support papier adressé auprès du maître d'ouvrage figurant ci-dessus

Envoi des candidatures et des offres - Renseignement administratif et technique :

Mairie de LECCI - Hôtel de Ville - 20137 Lecci
Tél : 04.95.71.43.43/Fax : 04.95.71.44.69

Date d'envoi de la publication : le 16.11.2018

Le maire, Don Georges GIANNI.

N° 80



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communauté de Communes du Centre Corse

Correspondant : M. Geronimi - cdcc@wanadoo.fr

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : **Fourniture et livraison sur site de conteneurs à déchets**

Type de marché : Fournitures et services courants.

C.P.V. - Objet principal : 349 284 80-6

Lieu d'exécution : Territoire d'intervention de la Communauté de Communes du Centre Corse.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Il comporte les fournitures suivantes :

- Fourniture de conteneurs à déchets, bio-seaux et sacs compostables

Il comporte les prestations suivantes :

- Livraison sur site des contenants

Echantillons obligatoires : oui

Variantes autorisées : non

Prestations divisées en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution à compter de la notification du marché : 2 mois

Date prévisionnelle de commencement des prestations : 02 janvier 2019.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- valeur technique : 60 %

- prix des prestations : 40 %

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : **LUNDI 17 DECEMBRE 2018 à 10 HEURES 00**

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice 2018-11

Renseignements complémentaires : dossier de consultation téléchargeable gratuitement sur le site www.achatspublicscorse.com.

Le présent marché a un caractère périodique : non.

Conditions de remise des offres et des candidatures : transmission électronique obligatoire à l'adresse suivante : www.achatspublicscorse.com.

Date d'envoi du présent avis à la publication 2018-11

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Communauté de Communes du Centre Corse

Correspondant : M. Geronimi - cdcc@wanadoo.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Process Environnement

Correspondant : M. Tolini - process2b@aol.com

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia, Chemin Montepiano tél. : 04-95-32-88-66 courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr télécopieur : 04-95-32-38-55.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Bastia.

N° 78



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif
Direction de la Commande Publique
Service de gestion des procédures de marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino - BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30

L'avis implique un marché public

Objet : **Inspections par caméra de réseaux pluviaux routiers**

Procédure : Procédure ouverte

Forme du marché : Division en lots : oui

Lot N° 1 - Haute Corse

Lot N° 2 - Corse du Sud

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Valeur Technique

50% PRIX

Remise des offres : **17/12/18 à 16h00 au plus tard.**

Envoi à la publication le : 15/11/2018

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 79

COMMUNE DE CORBARA

Instauration du Droit de Prémption Urbain renforcé

Par délibération n°52/2018, le conseil municipal de la commune de Corbara a retiré la délibération n°36/2018 en date du 05 juillet 2018 qui instituait un droit de prémption urbain renforcé sur certaines zones du territoire de la commune au motif qu'elle ne motivait pas suffisamment les raisons du recours.

Le conseil municipal a délibéré à nouveau le 10 septembre 2018, par délibération n°53/2018, pour instaurer le droit de prémption urbain renforcé sur les zones U du PLU à l'exclusion de la zone d'activités économiques UI. Cette délibération est consultable en mairie et en sous-préfecture de Calvi aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire, Paul Lions.

DERNIERES MINUTES

N° 81

AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/06/2018, Monsieur Quilici André, Michel, domicilié Lieu-dit Canella Résidence Perello, 20145 Sari-Solenzara. A confié à : Société Dolce Vita, ayant son siège social Lieu-dit Canella, 20145 Sari-Solenzara.

L'exploitation d'un fonds de commerce de restaurant [Licence 1ère catégorie] sis et exploité à Lieu-dit Canella, 20145 Sari-Solenzara, pour lequel le bailleur est immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le N°449 599 505.

Pour une durée d'un an à compter du 01/06/2018, renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sans dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

N° 82

NelBeo

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 800 euros

838 229 409 RCS Bastia

Siège social : Ville Martine

Quartier Colombani, 20200 Bastia

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale en date du 19 novembre 2018, la collectivité des associés de la SAS NelBeo a décidé de transférer le siège social de : Villa Martine - Quartier Colombani - 20200 BASTIA au **Résidence E CASELLE Miomo - 20200 SANTA MARIA DI LOTA** à compter de la présente décision et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Bastia **Présidente** : Madame **Beatrice MAGI** demeurant - Résidence e Caselle - Miomo - 20200 SANTA MARIA DI LOTA **Directeur générale** : Madame **Nelly LA-BOURET MAUREL** demeurant 10 chemin du Flenu - Pietranera - 20200 SAN MARTINO DI LOTA

Pour avis, La Présidente.

N° 83

CRUZINU

SARL au capital de 500 €
Cipponu de Muratello
20137 Porto-Vecchio
838 167 203 RCS Ajaccio

Suivant Procès-verbal de décision de l'associé unique, en date du 07/11/2018, il a été décidé de modifier l'objet social de la société à compter du 07/11/2018 et de l'étendre aux activités suivantes :
Exploitation de fonds de commerce de restauration et débit de boissons.
En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

*** Ancienne mention : Article 2- Objet**
La société a pour objet principal, en France et à l'étranger, l'exploitation d'un fonds de commerce de restauration.
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'activité spécifiée ;
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement.

*** Nouvelle mention : Article 2- Objet**
La société a pour objet principal en France et à l'étranger l'exploitation de fonds de commerce de restauration et débit de boissons.
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'activité spécifiée ;
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal d'AJACCIO.

Pour Avis. L'Associé unique.

N° 84

SARL LUCAS NUNZI

Forme : SARL en liquidation
Siège social : 20140 Moca Croce
Capital social : 500 euros
Numéro SIREN 81153531900016
RCS Ajaccio

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale en date du 5 novembre 2018 la collectivité des associés a :
- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, Monsieur Lucas Nunzi, 20140 Moca Croce, pour sa gestion et le décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Ajaccio.

Pour avis et mention.

N° 85

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n° 304682 parue le 9 novembre 2018 dans Petites Affiches relatif à la société **VILLAGE DES ISLES**. **Mention rectificative** : La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BASTIA et non d'AJACCIO.

N° 86

IT-CONSULTING

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20.000 Euros
Porté à 16.000 Euros
Siège social :
27, rue du Docteur Dell Pellegrino
Immeuble le Porto, 20000 Ajaccio
809655624 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20/11/2018, il résulte que :
M. Sylvain, Georges, Joseph, demeurant 109, Cours Napoléon, Résidence l'Amirauté, Bât A, 20090 AJACCIO a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Anthony MARCHETTI, démissionnaire.

Suivant PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 2018, puis du PV des décisions du Président du 20/11/2018 à 14 heures et du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/11/2018 à 16 heures, que le capital social a été réduit d'un montant de 4.000 Euros par voie de rachat et d'annulation de 4000 actions.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à vingt mille (20.000) Euros.

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à seize mille (16.000) Euros.
Les articles 6, 7 et 23 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
Le Président.



N° 87

CEHENNE 2

Société Civile en liquidation
Au capital de 1.000 €
Siège Social : Centre Commercial
Port Toga - 20200 Bastia
440 940 013 R.C.S. : Bastia

Suivant décision collective des associés en date du 19 novembre 2018, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Noel DEVICHI demeurant à Bastia [20200] Village de Cardo et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis,
Le liquidateur.

N° 88

RECTIFICATIF**Sas LES CLEFS DU SOLEIL**

Annnonce 6744 du vendredi 16 novembre 2017. Il faut lire Par acte S.S.P. en date du 12-11-2018 au lieu du 07-11-2018.

N° 89

SARL MG2.0

SARL en liquidation
Au capital de 6000 €
Siège social : 3 Rue Laurent Casanova
20200 Bastia
825 004 179 RCS de Bastia

Le 14/11/2018, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture définitive des opérations de liquidation à compter du 15/11/2018.
Radiation au RCS de Bastia.

N° 90

CASATERA

SAS en liquidation-Capital de 200 €
Village d'Alata, 20167 Alata
812195345 R.C.S Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 15/11/2018, la collectivité des associés a :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, Monsieur Casalunga Arnaud, Village d'Alata, 20167 Alata, pour sa gestion et le décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Ajaccio

Pour avis et mention.

N° 91

AVIS

COACHING COMPAGNIE (C.C.F.C.) SAS au capital variable de 100 euros, lieu dit Uccioli, porticcio 20166 Grosseto Prugna (Porticcio). RCS Ajaccio 830484408. A compter A.G.E du 15-11-2018: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: Mme Michelosi Vannina, lieu dit Uccioli, porticcio, 20166 Grosseto Prugna (Porticcio). Siège liquidation: 10 B Boulevard Lantivy 20000 Ajaccio. Mention au RCS Ajaccio.

N° 92

S.I.V.

Société Civile en liquidation
Au capital de 7.622,45 €
Siège Social : Route Supérieure
de Cardo - 20200 Bastia
444 134 183 R.C.S. Bastia

Suivant décision collective des associés en date du 19 novembre 2018, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Noel DEVICHI demeurant à Bastia [20200] Village de Cardo et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis, Le liquidateur.

N° 93

SARL PACAR

(en liquidation)
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : Fossi
20137 San Gavino di Carbini
Siret 508 438 462 00014
Immatriculée au RCS d'Ajaccio
sous le N° 508 438 462 le 23/10/2008

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Monsieur Emmanuel PAILLOUX, domicilié Fossi, 20137 PORTO-VECCHIO, agissant en qualité de liquidateur, déclare que la liquidation de la SARL PACAR, société à responsabilité limitée, dont la dissolution a été publiée dans l'Informateur Corse Nouvelle le 05/05/2017, a été clôturée par AG du 14 novembre 2018 suivant décision de la collectivité des associés après approbation du compte définitif et quitus de sa gestion.

Le dépôt des actes est effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 94

CEHENNE 4

Société Civile en liquidation
Au capital de 1.000 €
Siège Social : Centre Commercial
Port Toga - 20200 Bastia
442 832 176 R.C.S. : Bastia

Suivant décision collective des associés en date du 19 novembre 2018, il résulte que :
Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Noel DEVICHI demeurant à Bastia [20200] Village de Cardo et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 95

CITIMMO CORSICA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 €
Siège social : Domaine de la Viva
Lieu-dit Scaglione
20166 Grosseto-Prugna
810 454 322 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une décision du 15 novembre 2018, l'EURL CITIMMO [CONSEIL ET INGENIERIE TECHNIQUE EN IMMOBILIER], au capital de 100.000€, 29 rue des Montées 45100 ORLEANS, RCS ORLEANS 494 852 759, a, en sa qualité d'associé unique de la SASU CITIMMO CORSICA décidé la dissolution sans liquidation de ladite société dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil. Les créanciers peuvent former opposition dans les trente jours de la présente publication. Pour avis devant le tribunal de commerce d'AJACCIO.

N° 96

AVIS

Additif à l'annonce n° 299879 parue le 26 octobre 2018 dans L'Informateur Corse relatif à la société ACF2.

Mention additive : démission de Messieurs Nicolas CECCHETTI et Frédéric FRANCESCO de leur mandat de co-gérant.

INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

LE NOUVEAU PLAN RÉGIONAL EST OPÉRATIONNEL

À l'occasion de la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées, le document pour la période 2018-2021 a été ratifié par l'ensemble des partenaires

Dans le monde du travail, l'inclusion des personnes en situation de handicap constitue un enjeu fort du vivre-ensemble. Afin de mettre en lumière ce défi qui nécessite la mobilisation de chacun, du 19 au 23 novembre s'est tenue la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées.

En prélude de cet événement, le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (Prith) 2018-2021 a été signé le 19 novembre dernier à Ajaccio. Un accord-cadre qui mobilise l'ensemble des partenaires parties prenantes dans l'accompagnement et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées au premier rang desquels l'État, l'Agence régionale de santé, le Rectorat de Corse, la Collectivité de Corse, Pôle emploi, Cap emploi, ainsi que les organisations patronales et les syndicats.

Ce document, qui relève d'une obligation légale, avait vu sa dernière mouture s'achever en 2016. Depuis, un petit laps de temps a été nécessaire afin d'élaborer un nouveau plan, avec comme leitmotiv «faire équipe, faire sens et faire mieux». Se voulant opérationnel, le Prith est ainsi parti d'un diagnostic sur la situation en Corse dont il ressort tout d'abord que «les efforts déployés par l'ensemble des acteurs [...] ont permis d'obtenir des résultats souvent excellents». Ainsi, «entre 2010 et 2017 le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés a augmenté de 20%», indique Benoît Bonnefoi, Secrétaire général pour les affaires corses (Sgac), en précisant que les travailleurs handicapés en emploi étaient 843 en 2010 et 1015 en 2017. Toutefois, il apparaît également que dans le même temps les travailleurs handicapés sans emploi sont passés de 789 en 2010 à 2298 en 2017. «C'est un petit nombre par rapport à d'autres régions, mais c'est encore beaucoup», regrette le Sgac

en constatant que la dynamique doit être encore renforcée.

Pour ce faire, le document vise à fédérer les actions des partenaires autour d'objectifs communs afin de développer les synergies entre institutions. «Le 25 octobre, un comité interministériel du handicap a dégagé deux priorités l'école et l'emploi», souligne le Sgac en précisant que le Prith vient faire parfaitement faire écho à ces priorités nationales en déclinant des actions concrètes articulées autour de cinq axes: renforcer l'accès à la formation professionnelle; amplifier l'action cordonnée en faveur du maintien en emploi pour tous; mobiliser les employeurs publics et privés; optimiser les échanges d'informations; et enfin installer l'interconnexion des systèmes d'information.

À noter que chaque année, l'état d'avancement des travaux du Prith sera présenté devant le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle. ■

Manon PERELLI



SOUTIEN À L'ARTISANAT

LA CRMA ET LA CADEC MAIN DANS LA MAIN

Le 20 novembre, les deux organismes ont signé une convention de partenariat qui vient formaliser une relation de longue date. Grâce à celle-ci, les artisans pourront plus facilement mobiliser l'arsenal d'aides de la société de financement

Avec plus de 14 000 entreprises réparties sur l'ensemble de l'île, l'artisanat est un des piliers de l'économie corse. Cependant, bien qu'elles jouent un rôle essentiel en faveur du dynamisme du territoire et du service de proximité, ces entreprises se caractérisent par le fait d'être souvent restées trop petites trop longtemps. Dès lors, elles se trouvent handicapées par des besoins de trésorerie inhérents à une économie saisonnière et à des difficultés pour souscrire des crédits lorsqu'elles ont besoin de réaliser des investissements.

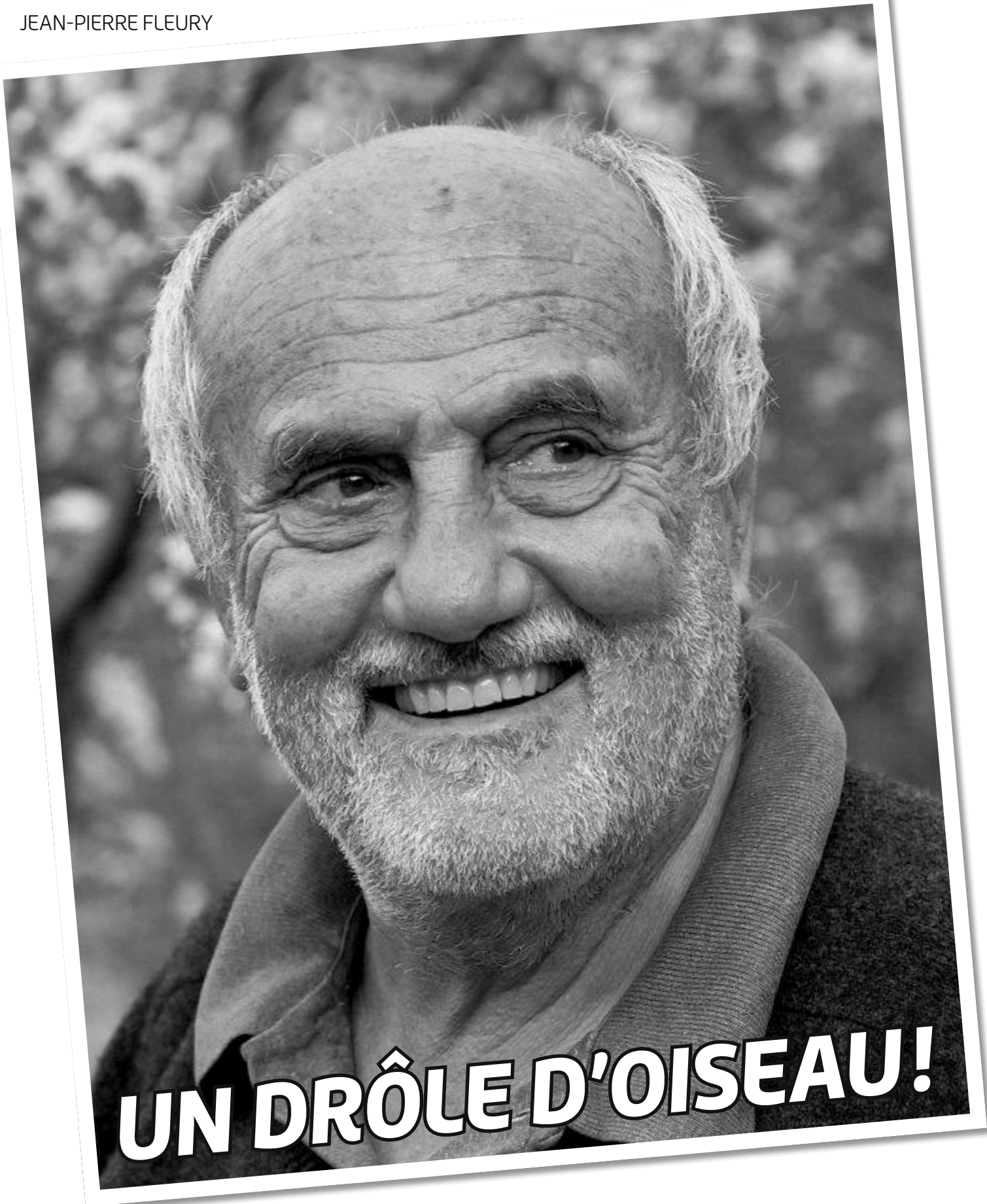
Pour remédier à cet état de fait, le 20 novembre dernier, la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Corse (CRMA) et la Caisse de développement de la Corse (Cadec) ont signé une convention qui vient formaliser un partenariat de longue date et a pour but de «stimuler l'économie en comblant l'insuffisance d'investissements constatés sur l'île». La Cadec, «seule société de financement agréée ayant son siège social en Corse», a en effet pour ambition «de faciliter l'accès des entreprises insulaires au crédit bancaire, à travers des outils facilement mobilisables». Avances remboursables de trésorerie, garantie données aux banques ou encore crédit-bail immobilier sont quelques exemples de sa panoplie d'instru-

ments, qui répondent parfaitement aux besoins des artisans. «Les petites entreprises artisanales vont pouvoir accéder plus facilement aux organismes bancaires et aux crédits», se réjouit ainsi François-Marie Ottaviani, président de la CRMA, en louant la réactivité de la Cadec qui débloque les fonds «parfois en moins d'un mois».

«Notre métier est de soutenir l'investissement», note pour sa part le président de la Cadec, Alexandre Vinciguerra, en insistant sur la nécessité de supporter ce secteur d'activité: «l'artisanat est la première entreprise de Corse et joue un rôle économique et social aussi bien dans le rural que dans les centres villes».

À travers ce partenariat, la CRMA s'engage donc à informer les artisans sur les services de la Cadec et à mettre «autant que de besoin» un bureau d'accueil à disposition de la structure dans toutes ses antennes. De son côté, la Cadec répondra dans les meilleurs délais aux demandes d'information, de conseils ou de financement des artisans et utilisera en leur faveur ses capacités de financement et plus particulièrement les ressources publiques dont la Collectivité de Corse et l'État l'ont dotée, à l'instar de l'enveloppe de 10 M€ qui avait été débloquée par la secrétaire d'État Martine Pinville, après les assises des TPE en 2016. ■ Manon PERELLI

JEAN-PIERRE FLEURY



Réalisateur, voyageur au long cours, co-fondateur de la série documentaire Histoires naturelles, créateur de la chaîne Seasons, Jean-Pierre Fleury est également auteur et chroniqueur radiophonique, notamment sur France Bleu RCFM. Il a dernièrement publié chez Albiana Oiseaux de Corse. Interview «au naturel»...

« La nature [...] ça pue, ça saigne, ça pique, mais [...] elle est belle et généreuse... »

Votre parcours est influencé par votre lieu de naissance :

Granville, dans la Manche.

Oui, c'est un endroit particulier, où il y a les plus grandes marées d'Europe et déjà, tout petit, j'adorais cette nature immense, ça générait chez moi le désir d'une nature naturellement propre. Parce que la marée, elle nettoie. Je m'appropriais en hiver cet environnement et j'ai le souvenir d'avoir eu 3000 hectares pour moi tout seul et d'apercevoir une silhouette à l'horizon... il y avait quelqu'un de trop; je ne suis pas misanthrope, mais pour moi le paysage était gâché. Nos seuls loisirs, avec mon père et mon frère, étaient la pêche à pied sur ce terrain d'aventure faramineux. Granville était un pays de corsaires et de Terre-neuvas, d'hommes téméraires. Le nom de Fleury vient des vikings, c'était l'homme du fjord qui vivait au bord de la rivière, lignée donc de mon père; quant à ma mère, elle avait fui le génocide arménien et ne parlait jamais de cette tragédie, disant uniquement que des Turcs les avaient sauvés. J'ai été également façonné par l'école communale, on découvrait des héros : Jeanne d'Arc, Bernard Palissy, Charlemagne, Vercingétorix... Il y a aujourd'hui des gens qui sont des héros, mais on ne les connaît pas car personne n'écrit sur eux.

Qu'est-ce qui a guidé vos pas vers la télévision? Une rencontre?

Je faisais des études de droit, tout en étant marin-pêcheur... Je me suis présenté comme figurant à un casting et j'ai sympathisé avec le producteur. Il m'a proposé de faire de la télévision en me présentant comme son assistant, c'était en 1972. Ce sera le début d'une grande aventure. J'ai travaillé dans les années 1970 avec Igor Barrère, Pierre Desgraupes et Etienne Lalou sur des films scientifiques et médicaux, avec souvent des sujets très lourds et c'est en 1981 que naît l'idée de réaliser un magazine sur la chasse et la pêche. Nous débiterons les premiers tournages d'*Histoires naturelles* en 1982. C'est, encore aujourd'hui dans le paysage français audio-visuel, l'émission la plus rediffusée. Mon envie de regarder au-delà de l'horizon était comblée. Au départ, *Histoires naturelles* portait un intérêt aux animaux par l'entremise du fusil, sur un 26 minutes. Puis, avec Igor Barrère, nous avons voulu élargir notre champ d'action et surtout voulu placer l'homme dans la nature, avec une notion de terroir. Nous avons rencontré les derniers chasseurs qui utilisaient des techniques traditionnelles adaptées à leur environnement. Je faisais le choix des sujets. Ce n'est pas toujours facile d'approcher des personnes qui sont loin des médias. Tout d'abord, il faut les respecter, les apprivoiser, les aider si besoin est. Le bon contact est essentiel. Je me souviens d'un éleveur dans le Marais poitevin qui transportait ses vaches sur une barque et qui me dit : « toi tu es plus sympa que Nicolas Mulot [hi-hi]... ni il offre un coup, ni il n'en boit un! ». Souvent, on projetait le film à nos protagonistes avant de le diffuser. Et puis il y avait la peur de ne pas savoir traduire quelque chose de très beau, ou de rentrer avec un tournage insuffisant.

Vous avez exploré les quatre coins du monde dans des conditions techniques qui étaient assez contraignantes...

Avec souvent plus de 300 kilos de matériel lourd et cher, les passages à certaines frontières étaient compliqués, il y avait une grosse équipe plus les deux producteurs. Certaines fois, nous n'avions pas de connexions. Quand je vois mon fils qui exerce le même métier, avec un matériel bien allégé et des images plus belles que les nôtres, je me dis que j'ai perdu les manettes...

Y a-t-il eu des moments où vous avez eu peur?

Oh oui! Par exemple à Madagascar je plongeais avec des professionnels parmi les requins. Tout d'abord je me fais mordre, je ne sais pas par quoi, à la main, mais on ne sent rien et ce qui est étrange sous l'eau c'est que le sang paraît bleu et qu'au lieu de descendre, il monte vers la surface. Mais le pire c'est qu'à 30 m j'avais consommé tout mon oxygène, Dieu merci, je n'étais pas seul... Une autre fois, suivant le travail

d'un puisatier au Maroc, je me glisse en repérage dans un puits profond de 100m afin que le caméraman ne prenne pas de risques. Arrivé au milieu, j'ai commencé à me sentir épuisé et tout au fond du puits il n'y avait pratiquement pas d'air. J'en ai souvent mal dormi.

La caméra vous a-t-elle permis de dénoncer ou d'aider?

Je suis parti en 1994 filmer les massacres du Rwanda, avec Médecins du monde, pour que l'on ne puisse jamais dire « ça n'a pas existé ». Je suis également intervenu auprès des prisonniers de la Centrale de Poissy, afin de leur apprendre la vidéo, et pendant 8 ans j'étais commissaire général d'Euromédecine pour mettre en valeur nos belles matières grises scientifiques. Enfin avec Igor Barrère, nous avons créé une TV gratuite avec 10h de programmes : Telem.

Il y a plus de 20 ans naissait à votre initiative la chaîne thématique Seasons, avec une diffusion quotidienne.

Quelle était votre ligne directrice?

J'ai créé, dirigé et animé ce rendez-vous, chasse, pêche et nature, avec des documentaires et témoignages, toujours attaché à l'homme dans son environnement, toujours dans le droit-fil de ce qui m'anime. Encore une belle aventure.

Vous avez une passion pour Guy de Maupassant.

Qu'aimez-vous chez lui?

Je n'envie pas sa vie, mais pour moi c'est un cinéaste, ses histoires courtes m'ont suivi dans tous mes voyages.

Comment s'est fait votre premier passage à l'écriture?

En même temps qu'*Histoires naturelles*, la chaîne Seasons, je réalisais des chroniques pour TF1: *Odyssées*, de là, avec la complicité de mon frère, naît l'idée de publier *Histoire de saisons* chez Grasset. Ensuite, *Mes chemins buissonniers* vont restituer, dans l'insolite de nos campagnes, cet univers rempli de bonheur simple. S'ensuivra *Si les abeilles disparaissent*, chez Alphée, traitant de l'inquiétude des agriculteurs. Puis j'écris *Le bestiaire insolite*, aux éditions Bourin, *Drôles de bêtes* chez Marivolt ainsi que *Ça coule de source*. Ayant une passion pour l'origine des mots, mon dernier ouvrage sur les oiseaux de Corse, paru chez Albiana, a été facilité par l'imagerie du vocabulaire insulaire. Je prépare actuellement un prochain livre sur les poissons de Corse et en même temps, je suis sur un roman avec un héros vivant sous Louis XVI, une sorte de Robin des bois, qui survit grâce à la connaissance de la nature.

Vous avez des petits-enfants, quel grand-père êtes-vous?

Je ne comprends pas ces parents qui gâchent leurs enfants. Dans cette société permissive de l'enfant-roi, il deviendra le pauvre roi, aucunement armé pour la vie. Il faut réapprendre la nature: que ça pue, ça saigne, ça pique, mais également qu'elle est belle et généreuse... je veux transmettre à mes petits-enfants une notion humaniste par rapport aux racines, et surtout que c'est le sol qui nourrit ces racines! ■

Propos recueillis par Joëlle Orabona



La sélection de la rédaction

Under my screen

C'était en 2009: une petite équipe de cinéphiles prenait le pari de faire renouer Ajaccio avec une partie de son passé. Celui qui, lorsque la ville était au XIX^e siècle le lieu de villégiature hivernal de la *high society*, a laissé tant d'édifices remarquables, dont justement le «quartier des étrangers» parfois appelé le «quartier des Anglais». Il s'agissait aussi de valoriser la langue et la culture britanniques. Ainsi naissait Under my screen, festival du film britannique d'Ajaccio. «Créer puis faire vivre un festival n'est pas une entreprise facile, reconnaît Jean-Paul Filippini, vice-président et directeur artistique d'Under my screen. Mais l'adhésion du public et l'implication du milieu scolaire, enseignants comme élèves, auprès desquels nous diffusons des dossiers pédagogiques et pour lesquels nous organisons des rencontres avec des réalisateurs dans les éta-



blissements, nous ont permis d'avancer. Tout comme l'accueil positif des réalisateurs ou des artistes que nous recevons. S'il faut, bien évidemment, travailler des mois durant pour réunir un plateau d'invités, ceux-ci apprécient le côté détendu du festival, la facilité avec laquelle une proximité et un dialogue peuvent s'instaurer avec le public. Nous faisons également en sorte de leur faire découvrir en retour un lieu, une culture et une gastronomie. Car le but, c'est de créer du lien. Et ce d'autant que désormais Air Corsica a ouvert une ligne directe saisonnière entre la Corse et Londres qui ouvre de nouvelles perspectives pour accroître les échanges.» Pour cette X^e édition, la programmation, avec 19 longs-métrages présentés (dont 6 en avant-première nationale) est un peu une sorte de manifeste. «On sait que la comédie, c'est vendeur, reprend Jean-Paul Filippini, et on sait que dans ce domaine les Britanniques sont excellents, mais nous avons voulu mettre en avant les choix d'un festival engagé, qui aborde des thèmes tels que le harcèlement, la place de la femme dans la société, la guerre, la perspective du Brexit, la question irlandaise - à l'occasion de la projection de *Les évadés de Maze*, nous recevons d'ailleurs l'écrivain Sam Millar, emprisonné à la prison de Maze en Irlande du Nord, en raison de son implication dans l'Ira. Certains des films proposés ne sont pas nécessairement ceux qu'on irait voir spontanément à l'occasion d'une sortie au cinéma, mais que le contexte un peu particulier d'un festival, qui aiguise la curiosité, permet de découvrir et d'apprécier.» La comédie sera toutefois bien représentée, avec notamment *Dead in a week* (une avant-première) et *How to talk to girls at parties*, mais aussi avec une séance gratuite: un cycle spécial de six courts-métrages suivi d'une intervention sur le thème de l'humour dans le cinéma britannique. Au chapitre des nouveautés, l'organisation le 1^{er} décembre d'une masterclass sur le thème «Traducteur de films, les ficelles d'un métier». Elle sera animée par Fanny Popieul, adaptatrice de sous-titrage et adjointe au directeur artistique du Dinard film festival, partenaire d'Under my screen. Enfin, le festival sera aussi l'occasion de revoir un peu certains préjugés sur la gastronomie anglaise grâce au partenariat du lycée professionnel du Finosello: outre la réalisation du buffet d'ouverture par les élèves de ses classes hôtellerie et cuisine, son restaurant d'application se met à l'heure britannique durant toute la durée de la manifestation. L'occasion de découvrir que la gastronomie anglaise ne se résume pas à la jelly-mint et au fish and chips. ■

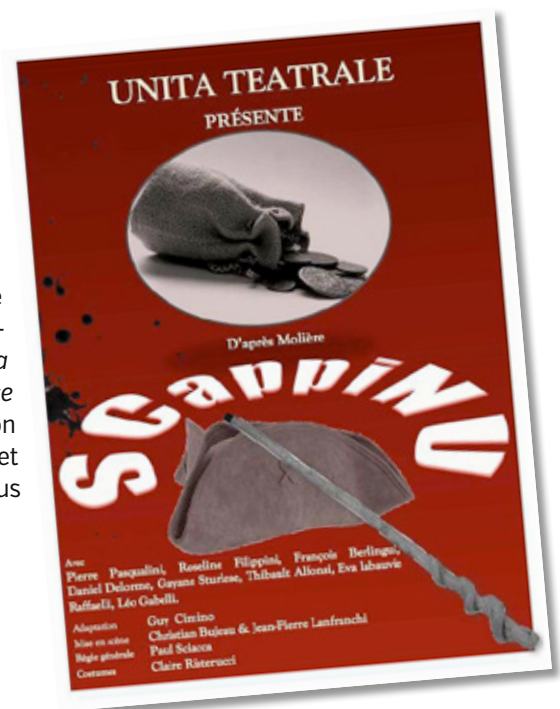
Du 27 novembre au 2 décembre. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 / 06 23 70 72 75 & www.undermyscreen.com

Scappinu

En l'absence de leurs pères respectifs qui avaient pour eux d'autres projets matrimoniaux, Argante et Léandre se sont mariés selon leur cœur à des jeunes filles de condition modeste. Ils redoutent cela dit les réactions paternelles. Scapin, valet de Léandre, propose son aide aux jeunes gens. Il se fait fort de ramener les pères récalcitrants à de meilleurs sentiments... et d'en tirer quelque profit. La compagnie Unità teatrale souhaitait revenir «aux fondamentaux, c'est-à-dire, en ce qui nous concerne, à l'espièglerie, à la macagna, à cette espèce de joie incompressible de vivre avec frénésie ce que l'existence peut nous apporter. Qui de mieux placé que Molière pour cette aventure?». L'adaptation du texte en corse est signée Guy Ciminu. Pour la distribution Jean-Pierre Lanfranchi et Christian Bujéau ont choisi de confier les rôles de jeunes premiers à des adolescents, plus en rapport avec l'âge réel des personnages de jeunes gens de l'époque de Molière. ■

Le 24 novembre, 21h. Théâtre de Propriano. ☎ 04 95 76 01 49 & theatredepropriano.com

Le 27 novembre, 18h30. Spaziu Natale Luciani, CCU, Corte. ☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortenais

Lundi 26 Novembre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h45 Calvi XTri - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Le festival d'Avignon et ses affiches - 14h30 Le journal des territoires - 16h00 Una Parolla Tanti Discorsi - 17h35 Zikspotting - 18h10 Noob - 18h30 A votre Service - 18h40 Makadam Kanibal - 19h20 Simulation - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Calvi XTri - 20h30 Le festival d'Avignon et ses affiches - 21h25 Zikspotting - 21h40 Noob - 22h00 Clips Musicaux - 22h30 Nutiziale - 22h40 Le journal des territoires - 0h10 Tocc'à Voi - 1h00 Nutiziale

Jeudi 29 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Tocc'à Voi - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Vieux cheval passion - 13h25 A votre Service - 14h30 Le journal des territoires - 16h00 Black And Wild - 17h05 Associ - 17h35 Streghe - 18h25 Concours de piano d'Epinal - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Micha et la révolution des roses - 20h35 Menomena - 21h25 Makadam Kanibal - 22h05 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Le journal des territoires - 0h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 1h00 Nutiziale

orange™

30

National



537

National

Mardi 27 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h35 Associ - 11h05 Zikspotting - 11h20 Makadam Kanibal - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h20 Concours de piano d'Epinal - 14h30 Le journal des territoires - 16h00 Menomena - 17h05 A votre Service - 17h15 Black And Wild - 18h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 19h00 Tocc'à Voi - 19h30 Nutiziale - 19h40 Streghe - 20h35 A Paghjella - 20h45 Black And Wild - 21h40 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Le journal des territoires - 0h10 Menomena - 1h00 Nutiziale

Vendredi 30 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h15 Streghe - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Simulation - 12h50 Makadam Kanibal - 13h30 Zikspotting - 14h30 Le journal des territoires - 16h00 Calvi XTri - 18h10 Noob - 18h30 Zikspotting - 18h45 Vieux cheval passion - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Motorhead - 21h25 L'invention d'une île - 22h15 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Le journal des territoires - 0h10 A votre Service - 0h20 Noob - 1h00 Nutiziale



95

Bastia

Mercredi 28 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h05 L'invention d'une île - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Streghe - 13h35 Zikspotting - 14h30 Le journal des territoires - 16h00 Motorhead - 17h15 Simulation - 17h45 Le festival d'Avignon et ses affiches - 18h35 L'invention d'une île - 19h30 Nutiziale - 19h40 Vieux cheval passion - 20h25 Concours de piano d'Epinal - 21h15 Streghe - 22h05 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Le journal des territoires - 0h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 1h00 Nutiziale



30

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



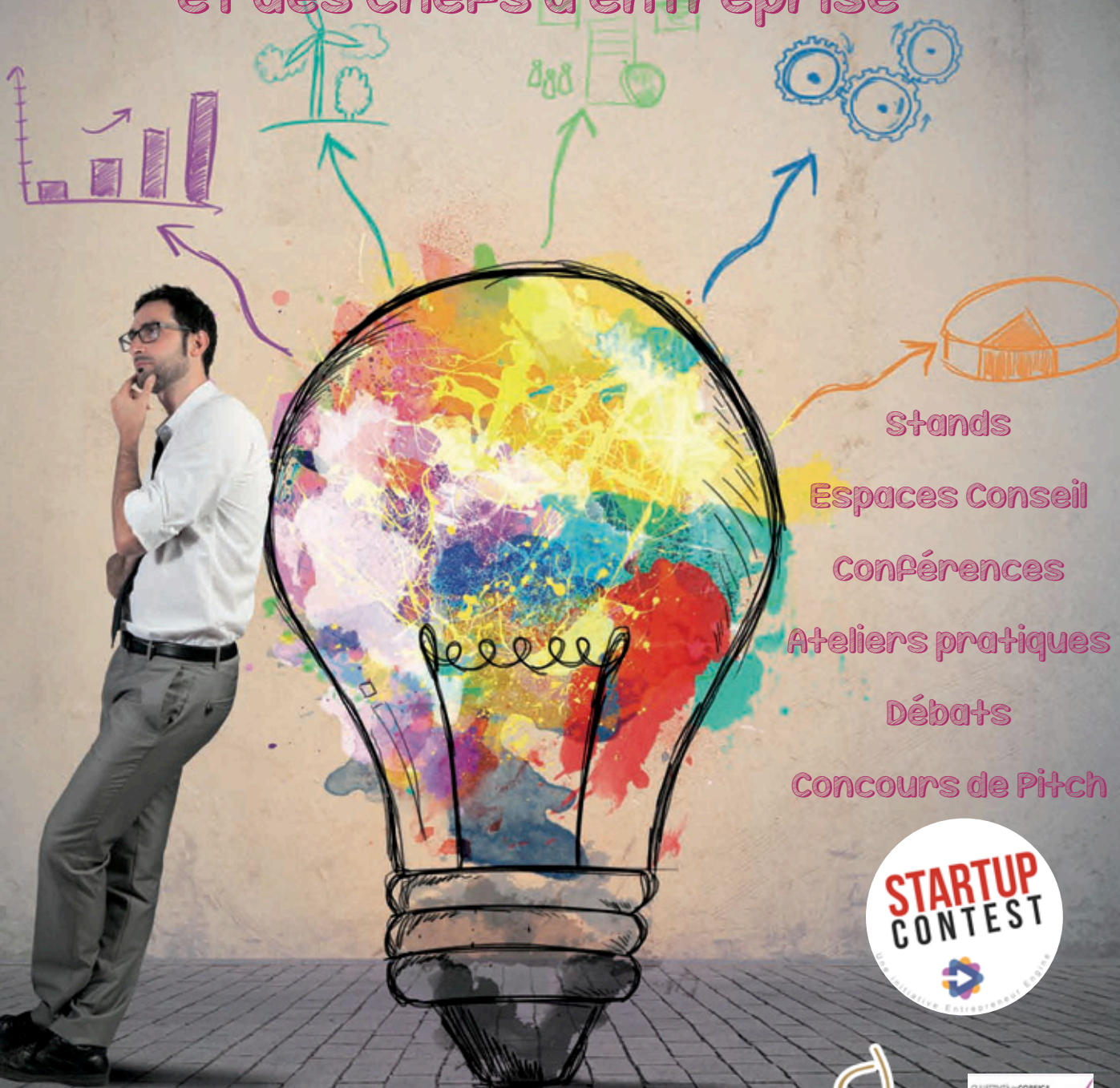
www.telepaese.corsica



La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud organise,
en partenariat avec l'Agence de Développement Economique de la Corse, le

5^{ème}
SALON DUMAN'
I IMPRESA

**Le Rendez-vous des Créateurs
et des Chefs d'entreprise**



Stands

Espaces Conseil

Conférences

Ateliers pratiques

Débats

Concours de Pitch



AIACCIU - 29 novembre
9h - 18h - Palais des Congrès



www.dumanimpresa.com